

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière
Groupe MAF

Sommaire

Sommaire	2
Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Performance technique	12
A.3. Performance financière	14
A.4. Performance des autres activités	15
A.5. Autres informations	16
B. Système de Gouvernance	17
B.1. Informations générales	17
B.2. Compétence et honorabilité	24
B.3. Système de Gestion des Risques	27
B.4. Contrôle interne	32
B.5. Fonction Audit Interne	35
B.6. Sous-traitance	42
B.7. Autres informations	43
C. Profil de risques	44
C.1. Risque de souscription	45
C.2. Risque de marché	47
C.3. Risque de contrepartie	50
C.4. Risque de liquidité	51
C.5. Risque opérationnel	52
C.6. Autres risques importants	53
C.7. Autres informations	54
D. Valorisation	55
D.1. Actifs	56
D.2. Provisions techniques	59
D.3. Autres passifs	62
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	63
D.5. Autres informations	64
E. Gestion du capital	65
E.1. Fonds propres	65
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)	70
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »	72
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé	73
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR	74
E.6. Autres informations	75
Annexes quantitatives	76

Synthèse

Le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière présente des informations sur l'activité du Groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2020. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du Groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2¹, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

Activité et résultats

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le Groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du Groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (92% des primes brutes de réassurance acquises en 2020).

Les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du Groupe MAF sont liés à l'activité du bâtiment dans les différents pays où les deux principales sociétés opèrent, à l'inflation compte tenu de la liquidation longue des engagements, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

La crise sanitaire a été le principal fait marquant de l'année 2020, même si les effets techniques se feront sentir sur la durée. La MAF a en revanche mis en place une organisation adaptée aux circonstances et s'est mobilisée en faveur de ses adhérents et assurés.

En 2020, le Groupe MAF a un résultat net de 4,9 M€ en baisse de 39,3 M€ :

- La contribution au résultat de la MAF Assurances est en baisse de 42,1 M€, du fait de baisse des résultats financiers consécutifs aux conditions de marché ;
- La contribution au résultat d'Euromaf est en hausse de 3,6 M€ ;
- Le résultat des sociétés de courtage baisse de 0,3 M€ ;
- Le résultat de l'immobilier est en progression de +0,5 M€ par rapport à 2019 ;
- Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe sont en hausse de 6,2 M€ suite à une hausse des émissions sur MAF Assurances et malgré une baisse estimée de l'activité 2020 des adhérents ;

¹ Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

- La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une légère progression incluant une provision liée aux conséquences de la crise sanitaire ;
- Les produits financiers sont en forte baisse (-55%) ;
- Le résultat de réassurance évolue à la baisse pour 3,3 M€.

Systeme de gouvernance

Le Conseil d'Administration du Groupe, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (dirigeants, conseil d'administration, comité d'audit, ...).

Profil de risques

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le Groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (61,7% du SCR de base avant diversification) et de marché (35,3% du SCR de base avant diversification).

Le SCR de base du Groupe MAF est en hausse de 48M€ par rapport à l'année précédente ce qui s'explique principalement par la hausse du SCR marché suite à la hausse du SCR actions provoquée par l'augmentation de l'assiette et l'amortissement progressif de la mesure transitoire.

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

Valorisation

Le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du Groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2020 sont présentées dans ce rapport.

Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du Groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au Groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du Groupe MAF en hausse à 1 308 M€ sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. L'intégralité de ces fonds propres est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard.

A fin 2020 :

- Le ratio de couverture du SCR s'élève à 175,6%, en hausse par rapport à l'année précédente (+5 points), suite à la hausse des fonds propres économiques ;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 515,4% et en hausse par rapport à l'année précédente (+ 20 points).

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du Groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les co-commissaires aux Comptes du Groupe MAF sont :

- KPMG, situé Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92006 Paris la Défense Cedex, représenté par Xavier Dupuy ;
- CABINET PATRICK CAGNAT, situé au 99 avenue Achille Péretti 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Patrick Cagnat et Jean-Marc Fleury.

Le Groupe MAF compte dans ses effectifs en France 331 employés en équivalent temps plein et à l'étranger 57 salariés au 31.12.2020.

A.1.2. Organisation du Groupe

Le Groupe MAF est composé de :

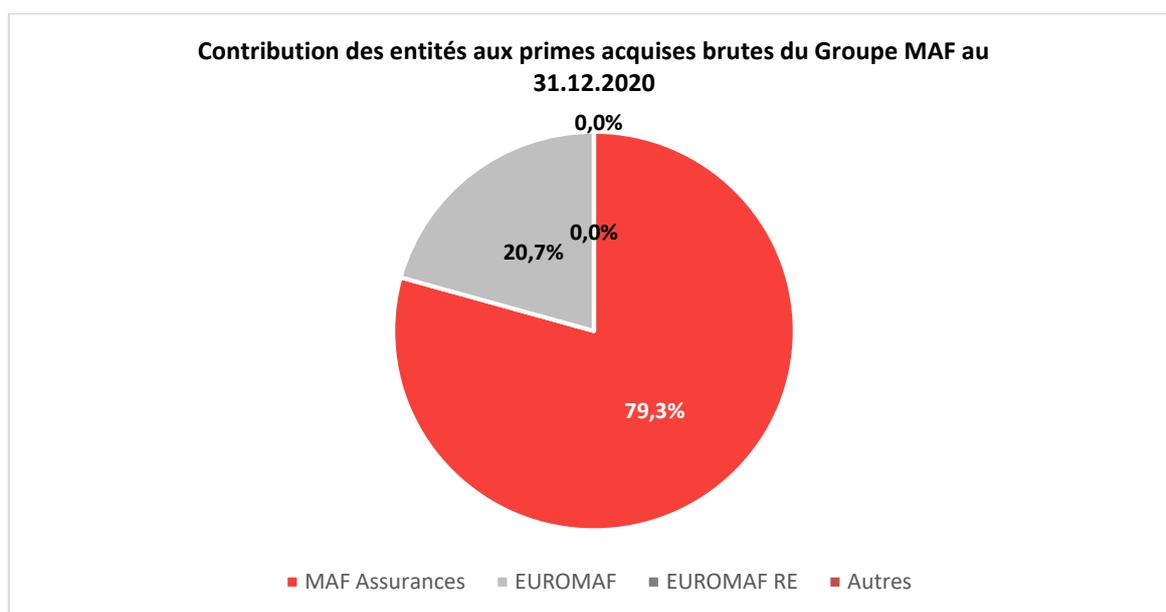
- Deux sociétés d'assurances :
 - MAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du Groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
 - EUROMAF, société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 100% suite au rachat des 20% détenus par ASEMAS (Mutuelle des architectes espagnols), exerçant son activité à travers des succursales en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
- Une société de réassurance :
 - EUROMAF RE, détenue par MAF Assurances à 100 % suite au rachat des actions de MCR et de la SCOR et exerçant son activité au Luxembourg ;
- Trois sociétés de courtage en assurance :
 - MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
 - AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
 - AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant essentiellement des contrats d'assurance RC Experts comptables assurés par Generali dans une logique similaire à celle d'AIA ;
- Une société holding :
 - SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.
- Six sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes, la SCI MAF Invest créé en 2017, la SCI LIEGE RIVOLI, la SCI GAY LUSSAC et la SCI FRIEDLAND détenues à 100% par SAS Wagram, et la SCI PatriMAF ;

- Une société de services *Dienstleistungsgesellschaft für Architekten und Ingenieure mbH*, détenue à 100% par AIA.

Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du Groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

A.1.3. Présentation de l'activité du Groupe

Le Chiffre d'Affaires du Groupe MAF (hors commissions) s'établit à 270,2 M€ en 2020. Il est essentiellement porté par les entités MAF Assurances et EUROMAF, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



En effet, MAF Assurances et EUROMAF contribuent en 2020 à plus de 99% des primes acquises brutes et nettes de réassurance.

Les activités des principales sociétés du Groupe MAF sont présentées ci-après.

MAF Assurances

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

EUROMAF

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure essentiellement la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

EUROMAF RE

EUROMAF RE est une société de réassurance située au Luxembourg.

Elle a pour finalité de réassurer des assureurs européens intervenant dans l'assurance vie et non-vie des concepteurs de la construction.

Sociétés de courtage

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne.

AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère.

L'activité du Groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Le tableau suivant présente la répartition des primes acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2020 :

En M€	Primes acquises brutes de réassurance		
	Ligne d'activité Solvabilité 2	en montant	en %
	Assurance de Responsabilité Civile Générale	249,3	92,3%
	Assurance Incendie et autres dommages aux biens	14,5	5,4%
	Autres lignes d'activité	6,3	2,3%
	Total	270,1	100%

Il convient de noter que les autres lignes d'activité correspondent essentiellement à des garanties dommages.

A.1.4. Principales tendances et facteurs impactant l'évolution de l'activité du Groupe

L'activité du Groupe MAF étant principalement axée sur l'assurance construction, les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du Groupe sont liés à l'activité du bâtiment, à l'évolution des coûts de la construction, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

Activité

L'activité de MAF Assurances est fortement liée à l'activité du bâtiment qui a connu une année 2020 perturbée par l'arrêt des chantiers lors du confinement du mois de mars. Les mises en chantier et permis sont en recul respectivement de 9,3% et 14,7%.

En 2021, la FFB s'attend à une dégradation des ouvertures de chantiers et autorisations et un recul de 12,6% des logements commencés. Concernant le non résidentiel la situation n'est pas meilleure avec une baisse de 16,3% des surfaces commencées et de 19,2% des surface autorisées.

Il est donc probable que le choc puisse avoir des conséquences pendant encore plusieurs années.

Les niveaux atteints ou projetés sur les différents segments touchent les plus bas historiques enregistrés dans les années 1990.

Au-delà de ce choc très brutal l'activité de la construction connaît un certain nombre de changements progressifs mais profonds. Toute d'abord le changement de politique des villes en matière d'urbanisme avec l'arrivée de maires très sensibilisés à la question environnementale, a pour effet de réduire les autorisations. Par ailleurs la réglementation thermique aura aussi très probablement des effets à moyen et long terme sur l'activité.

En Allemagne, l'impact de la crise sanitaire a été plus faible tout comme en Belgique, ces deux pays restant en croissance.

Evolution des coûts de la construction

Les risques souscrits par MAF Assurances, caractérisés par un développement très long, exposent naturellement l'entité à l'évolution des coûts de la construction. L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 795 au quatrième trimestre 2020, il augmente de 1,47 % sur un an. L'indice inflation de référence retenu par MAF Assurances est un indice composite, constitué à ¼ de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage

d'habitation (ICC) et à ¾ de l'indice national du bâtiment (BT01), publiés par l'INSEE. MAF assurances est très exposé au coût de la main-d'œuvre de la construction et au cours des matières premières.

A fin 2020, l'indice MAF évolue de 0,60% par rapport à 2019 sous l'effet de la faible augmentation de l'indice BT01.

Cette évolution très faible et atypique cette année par rapport aux dernières années ne saurait perdurer en 2021 au vu des évolutions constatées dès la fin d'année 2020.

En Allemagne, l'indice a diminué à 2,62% contre 4,39% en 2019. L'indice d'évolution de référence retenu par EUROMAF Allemagne est un indice composite, constitué à 80% de l'indice Baupreisindizes et à 20% de l'indice Tariflohnindex.

Concurrence

S'agissant de l'environnement de concurrence dans lequel opère MAF Assurances, un certain nombre d'opérateurs français ou anglais s'intéresse aux risques propres aux architectes. La concurrence d'origine étrangère a été très agressive ces dernières années. Toutefois, la qualité du service proposé par MAF Assurances, unique sur le marché de l'offre aux architectes, lui permet de fidéliser ses adhérents et de maintenir le taux de rétention à près de 99%.

En Allemagne et surtout en Belgique, le secteur reste très concurrentiel dans son ensemble.

Faillite des assureurs exotiques exerçant en LPS

L'obligation *in solidum* est une création jurisprudentielle ancienne selon laquelle la victime d'un dommage causé par plusieurs responsables dispose d'autant de recours que d'auteurs du fait dommageable. La MAF est amené par les tribunaux à provisionner et payer la part de dette incombant à d'autres constructeurs, en raison de la défaillance de leurs assureurs respectifs. Ce risque est aujourd'hui avéré pour une grande partie des assureurs ayant exercé ces dernières années en LPS.

De plus, il n'existe aucune mesure de protection des professionnels de la construction et, partant, des autres assureurs impliqués, dont fait partie la MAF, en cas de défaillance d'un autre assureur construction.

A ce jour, de nombreux assureurs de constructeurs agissant en libre prestation de services connaissent depuis quelques années d'importantes difficultés. Gable est placé sous administration spéciale, Elite est en runoff, son réassurance CBL cesse son activité, Alpha est liquidation judiciaire, et une forte interrogation, au vu de son faible provisionnement, pèse sur un autre assureur important notamment en Dommage Ouvrage.

La multiplication des décisions impliquant des assureurs LPS, qui était à craindre depuis plusieurs années, s'est donc confirmée depuis trois ans.

Refonte du système de gestion sinistres

Après avoir renforcé ses applications de gestion des contrats et de déclaration, MAF Assurances a entrepris la refonte de son système sinistre. Le premier lot de la nouvelle application a été livré fin 2019. Ce projet, de plus de 15 000 j/h, englobe plusieurs applications et fonctionnalités.

Enfin, le système informatique de la Belgique a été modernisée et a intégré partiellement au système français.

L'étude de la refonte du système informatique allemand a été lancée comme planifiée, en 2020.

Ces investissements importants sont des atouts pour l'avenir et la qualité de service du Groupe MAF.

Finance

L'environnement de taux très bas a continué de peser en 2020 sur le secteur de l'assurance, avec des niveaux à fin 2020 proches des plus bas historiques. Les bonnes performances des marchés actions de fin d'année ont effacé la chute des marchés actions enregistrée au premier trimestre suite à l'arrêt forcé de l'économie provoqué par le confinement.

Evolution des technologies

MAF Assurances a toujours accompagné ses adhérents pour leur permettre de répondre à l'évolution de leur métier.

Fidèle à sa mission de prévention, MAF Assurances accompagne ses adhérents dans leur utilisation croissante de la technologie Building Information Modeling (BIM) afin de leur offrir un cadre juridique sécurisant. Pour évaluer et quantifier les risques liés au maniement de BIM, MAF Assurances a créé son propre groupe de travail en y associant experts internes et techniciens externes.

L'entité propose désormais un ensemble unique d'outils et de protocoles destinés à sécuriser les missions impactées.

A.1.5. Stratégie de développement

La stratégie de MAF Assurances repose d'abord sur une logique de qualité de service en professionnalisant les activités (publications, formations, revue jurisprudence, réseau d'avocats, politique de prévention et de conseil notamment à destination des entreprises nouvelles).

Cette qualité de service permet d'envisager une croissance en France et à l'étranger toujours dans les métiers de la conception.

Ainsi, le Groupe MAF Assurances s'inscrit dans une double logique de pérennisation, lui permettant de renforcer sa marge de solvabilité, afin de garantir l'indépendance liée à la préservation des fonds propres et de développement.

Enfin, dans la continuité de services et dans un souci de proximité avec ses clients, la MAF s'est doté d'un réseau salarié de commerciaux dédié.

Ce réseau a pour objectif de fidéliser les adhérents architectes en les multi-équipant et de se développer sur le marché des autres concepteurs, de la maîtrise d'ouvrage et de multi-équiper nos adhérents.

EUROMAF a pour vocation de se développer en France sur le marché des concepteurs.

Son développement vise plus particulièrement les bureaux d'études techniques y compris en création.

EUROMAF assure également les architectes d'intérieur, les paysagistes et les économistes du bâtiment.

EUROMAF permet également au Groupe MAF de développer l'assurance de la responsabilité des concepteurs, qui est sa spécialité, dans des pays européens proches.

C'est ainsi qu'EUROMAF dispose de succursales :

- en Allemagne, premier pays européen pour le chiffre d'affaires réalisé par les agences d'architectes ; ce pays fait l'objet d'une stratégie de développement adaptée ;
- en Belgique ;
- en Espagne, dans le cadre d'un partenariat.

A.2. Performance technique

A.2.1. Performance des activités de souscription

Le solde de souscription net du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2019 et au 31.12.2020 :

En M€	2019	2020	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Primes acquises	263,0	270,1	7,1	2,7%
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-215,7	-243,5	-27,8	12,9%
Frais d'administration et frais d'acquisition	-32,3	-30,4	1,9	-5,9%
Produits financiers et autres produits technique	65,1	29,5	-35,6	-54,7%
Solde de cessions en réassurance	-17,9	-21,2	-3,3	18,4%
Solde de souscription net	62,2	4,5	-57,7	-92,8%

L'activité du Groupe MAF en 2020 reflète essentiellement celles des entités MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent.

Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe, qui atteignent 270,1 M€ au 31.12.2020, sont en hausse par rapport à 2019 (+ 2,7%). Cette hausse s'explique principalement par la hausse des émissions sur MAF Assurances.

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une hausse de 12,9% par rapport à 2019 liée à :

- Une augmentation des prestations et frais payés de l'ordre de 14 M€ par rapport à 2019 ;
- Une évolution à la hausse des provisions techniques brutes de 55 M€ par rapport à 2019.

Les produits financiers et autres produits techniques sont en baisse de 35,6 M€ en 2020, soit 54,7% par rapport à 2019, baisse consécutive aux conditions de marché.

Le résultat de la réassurance est en hausse de 21,2 M€ en faveur des réassureurs.

Le Groupe MAF voit ainsi son solde de souscription net en baisse importante en 2020, à 4,6 M€.

Le solde de souscription net du Groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2019	2020
Assurance de Responsabilité Civile Générale	70,1	0,8
Autres lignes d'activité	-7,9	3,7
Solde de souscription net	62,2	4,5

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

A.2.2. Techniques d'atténuation du risque de souscription

Le dispositif de réassurance mis en place par le Groupe MAF constitue l'un des principaux leviers d'atténuation du risque de souscription.

Le programme de réassurance est défini chaque année en tenant compte :

- Du profil des risques en portefeuille et des équilibres techniques et bilanciaux ;
- Des évolutions économiques et réglementaires des marchés de la construction et l'assurance ;
- Des pratiques du marché de la réassurance.

Le programme de réassurance contient :

- Des traités en quote-part : en effet, les principaux engagements assumés par le Groupe MAF se liquident sur une très longue période, et engendrent une accumulation des provisions pour sinistres entraînant un besoin important de fonds propres ;
- Des traités en excédent de sinistres permettant de protéger le résultat et les fonds propres en cas de survenance de sinistres importants.

Les traités de réassurance couvrant les deux principales entités d'assurance sont détaillés dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR le 8 avril 2021 (Section A.2.3. Techniques d'atténuation du risque de souscription).

A.3. Performance financière

A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du Groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques longs, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables, notamment les produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du Groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2020 ainsi que leurs variations par rapport à 2019 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)
Produits de taux	1 952,1	63,4%	-122,0	2 026,2	56,1%	-133,0
Actions	364,8	11,9%	27,5	565,6	15,7%	46,2
Immobilier	313,1	10,2%	51,9	573,6	15,9%	80,5
Instruments monétaires (y compris Autres)	448,5	14,6%	9,6	448,4	12,4%	9,6
Total	3 078,6	100,0%	-32,9	3 613,7	100,0%	3,4

L'évolution de la valeur nette comptable provient du cash-flow de la société.

L'allocation d'actif en valeur nette comptable (VNC), à fin 2020, est globalement proche de celle de 2019 avec un renforcement de la poche Immobilière par l'acquisition de 3 immeubles et de la poche actions compensé par une diminution de la poche obligataire.

Entre crise sanitaire, incertitude sur le BREXIT et les élections américaines, 2020 a été une année particulièrement difficile et incertaine pour les acteurs des marchés financiers.

Coté Action, le CAC40 a perdu près de 7% sur 2020, en touchant un point bas à 3754 et un point haut à 6111, soulignant ainsi une forte volatilité, volatilité absente des marchés depuis plusieurs années.

Coté Taux, la volatilité a également été présente. Le rendement des taux de maturité 10 ans français termine l'année en territoire négatif, à -0.34%, avec un point haut enregistrée à +0.35% au plus fort de la crise de la COVID 19 (Moyenne sur l'année -0.14%). Les Spreads de crédit se sont aussi très largement écartés pour revenir quasiment sur des niveaux d'avant crise.

Malgré ce contexte difficile, la valeur de marché du portefeuille du Groupe MAF augmente de 3% et le latent enregistre une hausse de 36M€ pour atteindre 535M€.

Exprimé en Valeur Nette Comptable, l'Immobilier pèse moins de 10% de l'Actif total. Grâce, entre autres, à la revalorisation des immeubles suite à la politique des travaux de rénovation, le latent augmente de 35M€.

A.3.1. Résultat des activités d'investissement

Les produits financiers nets 2020 ont baissé de 55% par rapport à 2019 pour atteindre un résultat de 33,8 M€.

A.4. *Performance des autres activités*

Le Groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

A.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative aux activités du Groupe n'est à noter.

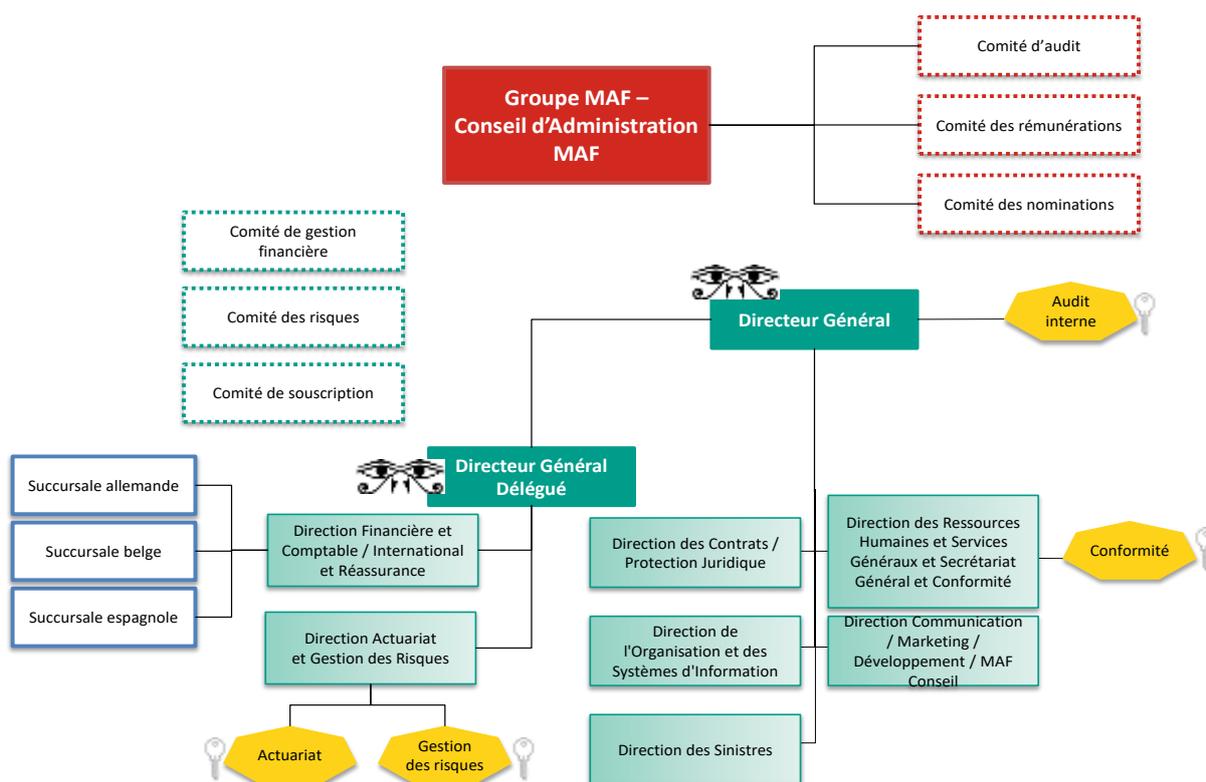
B. Système de Gouvernance

B.1. Informations générales

B.1.1. Système de Gouvernance

B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du Groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous (vision 31/12/2020) :



B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de quatorze membres au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation de la politique financière ;
- L'approbation du programme de renouvellement des traités de réassurance ;
- L'approbation des travaux relatifs à la gestion des risques Groupe (ORSA, politiques, etc.).

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d'information, le Conseil d'Administration s'est tenu 12 fois en 2020.

Le bureau du Conseil d'Administration prépare les travaux du Conseil d'Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D'analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe.

Commission rattachée au Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration s'appuient en matière de gestion de patrimoine sur les travaux effectués par la Commission Financière. Cette dernière examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie également sur trois comités, dont la constitution a été adoptée en 2006.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
Comité d'audit	Le comité d'audit évalue la fiabilité des comptes et des procédures de contrôle financier. Il prend connaissance du plan d'audit, suit sa réalisation et veille à l'application des recommandations.
Comité des nominations et des rémunérations	Le comité des nominations et des rémunérations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d'instruire les candidats aux postes d'administrateur et de réfléchir aux critères présidant à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Le comité d'audit s'est réuni six fois en 2020. Il est composé de trois administrateurs disposant de compétences en matière financière et comptable. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d'Administration.

La participation des administrateurs à ces différentes instances permet d'apporter aux adhérents des réponses adaptées à leur profession et à l'esprit mutualiste. L'ensemble de ces instances permet de s'assurer de la bonne gestion et du suivi des risques.

B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du Groupe MAF, notifiés à l'ACPR, sont à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Général ;
- Monsieur Michel Klein, Directeur Général Adjoint.

Pour rappel les dirigeants effectifs au 31 décembre 2020 étaient :

- Monsieur Philippe Carraud ;
- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur des sinistres a été nommé second dirigeant effectif et Directeur Général Adjoint par le Conseil d'Administration. En sa qualité de second dirigeant effectif, il est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du Groupe.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe, réunissant chaque semaine les responsables des directions et ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur :

- Comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Comité des Risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Comité de pilotage sécurité du Système d'information permettant de définir les principes directeurs en matière de sécurité informatique ainsi que la mise en œuvre opérationnelle ;
- Comité de souscription permettant de parcourir les souscriptions et de définir les orientations en matière de souscription ;
- Comité de réassurance ayant pour objectif de parcourir et de définir les orientations en matière de réassurance.

B.1.1.2. Fonctions clés

Les responsables des quatre fonctions clés Groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés Groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés Groupe Conformité et Audit Interne sont communes au Groupe et aux entités.

B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques

Les missions suivantes sont notamment confiées à la fonction Gestion des Risques du Groupe MAF :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque de Groupe MAF ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;

- Identifier et évaluer les risques émergents.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité de la fonction clé Gestion des Risques concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

B.1.1.2.2 Fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle a pour missions notamment d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de MAF Assurances. Elle s'appuie sur des travaux ayant pour objectifs :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre au sein de MAF Assurances ;
- De contribuer au système de gestion des risques.

Les fonctions clés Actuarielle et Gestion des risques sont depuis le 1^{er} novembre 2020 séparées.

B.1.1.2.3 Fonction Conformité

La fonction Conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

B.1.1.2.4 Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance de l'entreprise.

B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice

L'année 2020 a été marquée par :

- La nomination de Madame Stéphanie ARTIGAUD, Directeur des Risques et de l'Actuariat à compter du 14 septembre 2020.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

Les principes de rémunération mis en œuvre au sein de MAF Assurances s'appliquent à l'ensemble de l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF créée en 2016 et regroupant MAF Assurances, EUROMAF France et MAF Conseil. Ce regroupement permet de traiter avec égalité tous les salariés de l'UES.

Par ailleurs, une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par MAF Assurances. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité. Elle est révisée dès lors qu'une circonstance nécessite de la mettre à jour, et a minima annuellement. Les révisions font l'objet d'une validation du Conseil d'Administration.

B.1.2.1. Rôles et responsabilités

B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié de l'entreprise une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles de chaque collaborateur organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

B.1.2.1.2 Dirigeant effectif

Les principales missions du Directeur Général de MAF Assurances consistent à décliner les orientations stratégiques, à déterminer les objectifs opérationnels, contrôler et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du Groupe MAF.

Concernant l'UES MAF, toutes les propositions d'embauche et toutes les évolutions de salaire qui peuvent être octroyées aux collaborateurs sont validées et signées par le Directeur Général ou par délégation à la Directrice des Ressources Humaines. De plus, tous les courriers de promotions, contrats de travail et avenants sont à la seule signature du Directeur Général (ou du second dirigeant effectif en cas d'absence).

B.1.2.1.3 Comité des nominations et rémunérations

Émanation du Conseil d'Administration d'EUROMAF, le comité des nominations et rémunérations est composé du Président du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration de la MAF, actionnaire unique, et des vice-présidents. Il se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie les modifications de rémunération du Directeur Général de MAF Assurances et formule un avis pour les Conseils d'Administration concernés.

B.1.2.1.4 Instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. La rémunération du Directeur Général et son évolution sont également approuvées en Conseil d'Administration de MAF Assurances.

B.1.2.2. Gestion de la rémunération

B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche pour MAF Assurances. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

B.1.2.2.2 Les augmentations générales

Les augmentations générales sont décidées par le Directeur Général en fonction de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

B.1.2.2.3 Les augmentations individuelles

S'agissant des augmentations individuelles, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général en collaboration étroite avec la Directrice des Ressources Humaines et les Directeurs concernés.

B.1.2.2.4 Les primes

L'accord de participation

Dans le cadre de l'UES, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

L'accord d'intéressement

En 2000, la MAF a souhaité mettre en place un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, afin de les impliquer dans l'activité mais aussi de les associer plus justement aux bénéfices de l'entreprise. Cet accord concerne l'UES, à savoir MAF, Euromaf France et MAF Conseil.

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne groupe et un PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) groupe.

B.1.2.2.5 La rémunération des cadres de direction

Les cadres de direction perçoivent une rémunération en ligne avec les pratiques du marché.

B.1.2.2.6 La rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration de la MAF.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

B.1.2.2.7 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés

Les rémunérations du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés répondent aux mêmes critères que la rémunération des cadres de direction. Ils ne bénéficient pas de rémunération variable. Leur rémunération est définie par le Directeur Général en collaboration avec la direction des ressources humaines.

B.1.2.2.8 Les indemnités des administrateurs

Les administrateurs de MAF Assurances exercent leurs activités à titre bénévole. Toutefois, les membres du comité d'audit bénéficient depuis l'année 2018 d'une indemnité pour leur participation et leur implication dans les réunions associées.

Concernant les droits à rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôles, il n'y a pas eu d'autres d'évolution majeure.

B.1.2.3. Suivi et contrôle

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures, la Direction des Ressources Humaines du Groupe MAF est destinataire de tous les supports d'entretiens.

B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées

En 2020, sur la base des informations communiquées au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du Groupe.

Par ailleurs, et sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités.

B.2. Compétence et honorabilité

Chaque société d'assurance du Groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du Groupe MAF

B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes en activité et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans.

Les administrateurs architectes sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires du Groupe MAF. Ce sont des architectes en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité.

B.2.1.1.2 Formation initiale

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du Groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

Le nouvel administrateur est également intégré, dès sa prise de fonction, dans l'une des commissions du Conseil d'Administration.

B.2.1.1.3 Formation continue

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

Un plan de formation annuel des administrateurs est proposé par la Direction Générale au bureau et au Conseil qui l'approuvent.

B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs doivent disposer d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le Groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

B.2.1.2.2 Honorabilité des dirigeants effectifs

Le Groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs. Des informations sont demandées dès l'embauche par la direction des ressources humaines puis transmises à l'autorité prudentielle par la direction Secrétariat Général et Développement, comme par exemple le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou encore la déclaration de non condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances.

B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés

B.2.1.3.1 Compétence des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
Fonction Gestion des Risques	Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du Groupe MAF et de leurs interactions. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale de la MAF et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.
Fonction Actuarielle	Le responsable de la Fonction Actuarielle est exercée par un collaborateur ayant une connaissance et une pratique des statistiques mathématiques actuarielles et financières.
Fonction Conformité	La responsable de la Fonction Conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel ou d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de non-conformité.
Fonction Audit Interne	La responsable de la Fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actuaire s'agissant de la Fonction Actuarielle ou de la Fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la Fonction Conformité comme détaillé dans la partie dédiée à cette fonction-clé.

B.2.1.3.2 Honorabilité des fonctions clés

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'autorité de contrôle prudentielle.

B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du Groupe MAF

B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, des administrateurs et des dirigeants effectifs doit faire l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la Fonction Conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision. L'autorité de tutelle dispose alors de 2 mois à réception du dossier type complet pour y faire opposition.

B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées doivent signaler au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

B.3. *Système de Gestion des Risques*

B.3.1. *Description du système de Gestion des Risques*

B.3.1.1. Stratégie de Gestion des Risques

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le Groupe MAF a pour finalité de contrôler et de limiter autant que possible l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En veillant constamment à minimiser l'impact de ces risques, elle doit permettre au Groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du Groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, la Gestion des Risques Groupe consiste en une coordination et un suivi des travaux de gestion des risques locaux quant à :

- La surveillance de la qualité des éléments de maîtrise ;
- L'identification des incidents survenus ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- La mise à jour de la description des processus et actualisation de la cartographie des risques et des dispositifs de contrôle selon les évolutions internes et externes.

B.3.1.2. Politiques de risques

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation claire des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

Politiques de gestion des risques*
Gestion des Risques
Investissements
Valorisation des actifs non financiers et des passifs
Gestion actif/passif
Gestion du capital
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Sous-traitance
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Fonction actuarielle
Audit interne
Conformité
Prêts

*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques doivent être révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

B.3.1.3.1 Acteurs du système de Gestion des Risques

Le dispositif de Gestion des Risques s'appuie notamment sur les quatre instances suivantes :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Comité d'audit ;
- Le Comité des Risques ;
- Le Comité de Réassurance.

Le Comité des Risques intervient en amont du processus de Gestion des Risques et a pour objectifs de définir et d'élaborer les travaux du dispositif de Gestion des Risques. Le Comité d'Audit valide en première instance ces travaux et prépare le Conseil d'Administration, chargé de leur validation finale. Ces quatre instances interviennent notamment sur les thématiques suivantes :

- La cartographie des risques et la définition du profil de risques ;
- L'appétit aux risques ainsi que la déclinaison de l'appétit en limites de risques ;
- Les évaluations à produire dans le cadre du rapport ORSA (scénarios de stress, mécanismes d'atténuation, résultats des évaluations, etc.) ;
- Les reporting de suivi du profil de risques techniques, financiers et opérationnels ;

- Les politiques de Gestion des Risques ;
- La politique de Réassurance ;
- Le processus de contrôle interne.

B.3.1.3.2 Rôle de la fonction Gestion des Risques

La fonction Gestion des Risques s'assure du suivi du système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques et financiers, les risques opérationnels (parmi lesquels notamment les risques liés à la sous-traitance) ;
- Le pilotage de l'ORSA ;
- La déclinaison et le suivi de l'appétit aux risques.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques anime le Comité des Risques. Elle participe en outre au Comité d'Audit.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA permanent et un processus ORSA occasionnel et concerne les principales sociétés d'assurances du groupe.

B.3.2.1. Processus ORSA permanent

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du Groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnée.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal qu'une entreprise souhaite assumer, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Il est décliné par la suite de façon plus fine en tolérance aux risques puis en limites de risques : ce mécanisme conduit à l'allocation de budgets de risques au niveau opérationnel.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude doit notamment distinguer :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

B.3.2.1.2 Solvabilité prospective

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du Groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques doivent être identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

Un processus de suivi du profil de risques est également mis en œuvre. Il consiste à mettre à jour des seuils d'alerte sur les métriques en lien avec le cadre d'appétence aux risques, l'historique et la volatilité. En cas de dépassement de seuils, des plans d'actions avec les opérationnels concernés sont définis et un suivi de ce plan d'actions est mis en place.

B.3.2.2. Processus ORSA occasionnel

L'objectif d'un ORSA occasionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA occasionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

B.3.2.3. Rapport ORSA

Les deux processus, permanent et occasionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction générale, Conseil d'Administration) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiations conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé a minima annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

B.3.3. Mise en œuvre du dispositif par famille de risques

Les catégories de risques auxquelles le Groupe est exposé sont les suivantes :

- Souscription et provisionnement ;
- Gestion Actif/Passif ;
- Investissements et concentration ;
- Liquidité ;
- Risque opérationnel.

Les mécanismes de gestion, de contrôle et de suivi mis en place au sein des deux principales sociétés du Groupe sont détaillés dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2021 (Section B.3.3 Mise en œuvre du dispositif par famille de risques).

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Le système de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs de la MAF, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le système de contrôle interne et le dispositif de gestion des risques opérationnels sont deux éléments liés au sein du Groupe MAF. Ils concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils couvrent l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise consistant à s'assurer en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont fixées par le directeur général sous le contrôle du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne doit permettre à l'entreprise de s'assurer de la bonne conduite de ses opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le conseil d'administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles et déontologiques.

Le succès de la démarche de contrôle interne repose sur l'engagement de la direction générale, son intégration dans les pratiques managériales, l'adhésion et la participation de tous les personnels et la mise en place d'une organisation de la fonction contrôle interne simple avec des outils adéquats.

Le contrôle interne est un processus transverse mis en œuvre par tous à des degrés variables selon le niveau de responsabilité de chacun. Le service contrôle interne est en charge de le concevoir, de l'organiser et de l'animer. Il a notamment pour missions de :

- Accompagner les services du groupe dans la formalisation et le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- Sensibiliser les collaborateurs sur leur responsabilité en matière de contrôle interne ;
- Contribuer à améliorer la maîtrise des risques en suivant les contrôles réalisés par la direction, en procédant également à des contrôles et en proposant des recommandations adéquates ;
- Faire vivre le dispositif de collecte des incidents et veiller au renforcement du dispositif de contrôle qui en découle ;
- Assurer le suivi des actions d'amélioration identifiées.

Ce service est directement rattaché à la fonction clé Gestion des Risques.

La MAF a mis en place un dispositif de contrôle interne comprenant 3 lignes de maîtrise / de défense face aux risques.

La première ligne de maîtrise est constituée par les directions opérationnelles du Groupe MAF. Ce sont ces directions qui endossent et gèrent les risques. Ils sont responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, portant sur les processus dont ils ont la charge.

Cette 1ère ligne permet la maîtrise des activités au jour le jour en mettant en œuvre les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la 2ème ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise est constituée de services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (gestion des risques, contrôle interne, conformité).

Elle a pour objectif la structuration et la maintenance du dispositif de maîtrise des activités de l'organisation, notamment en :

- Assistant les opérationnels dans l'identification et l'évaluation des principaux risques ;
- Proposant des politiques et des procédures de groupe par domaine d'activité ;
- Contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents ;
- En développant les meilleures pratiques et les échanges ;
- Observant et rendant compte du fonctionnement effectif des processus.

La troisième ligne de maîtrise est constituée par le contrôle périodique portée par la fonction d'audit interne qui fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de surveillance et à la direction générale.

Les actions du service Contrôle Interne ont notamment porté en 2020 sur l'actualisation des processus et des cartographies déjà réalisées, sur l'accompagnement des services pour la mise en place des contrôles de 2nd niveau, sur l'accompagnement des déclarations d'incidents, ainsi que sur le suivi des actions d'amélioration.

Le service contrôle interne a également poursuivi son travail de renforcement des contrôles de 2nd niveau en collaboration avec l'ensemble des directions du Groupe MAF. Au cours de l'année, la remontée et le traitement des incidents se sont poursuivis et améliorés.

Par ailleurs, le Comité des Risques du groupe MAF s'est assuré que des plans d'amélioration avaient été défini pour l'ensemble des risques pour lesquels les dispositifs de maîtrise n'étaient pas suffisants. Ces plans d'amélioration font l'objet d'un suivi particulier par les directions et le service contrôle interne, au travers de leur priorisation dans le temps et de la définition d'un responsable d'action.

B.4.2. Conformité

Au sein de MAF Assurances, la fonction conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF. Le périmètre de la fonction vérification de la conformité porte uniquement sur les opérations d'assurance, elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme ;
- Du respect des pratiques commerciales et du traitement et suivi des réclamations.

La fonction vérification de la conformité fait partie intégrante du système de contrôle interne. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;
- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

La fonction conformité doit s'assurer de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives (s'agissant notamment des politiques et stratégies établies par les dirigeants) applicables au sein de MAF Assurances.

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la fonction conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre au sein de MAF Assurances.

En 2020, la fonction conformité a poursuivi ses travaux visant à renforcer le dispositif de sécurité financière (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris mise en œuvre des mesures de gel des avoirs) en collaboration avec les directions de la MAF. Les collaborateurs les plus exposés au risque de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ont bénéficié d'une formation avancée sur ces problématiques. Elle a continué la mise en place du dispositif de gel des avoirs avec des rapprochements périodiques. Elle a, par ailleurs, continué à mettre en conformité l'ensemble des processus de la MAF à la protection des données personnelles et, plus particulièrement, mis à jour les conditions générales des contrats d'assurance.

B.5. Fonction Audit Interne

B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels du groupe MAF.

B.5.1.1. Objectifs et missions de l'audit interne

L'Audit Interne, dans le cadre de ses missions conduites en 2020, a fourni aux organes dirigeants et au Comité d'Audit des analyses, des évaluations, des recommandations et des observations portant sur le dispositif de contrôle interne, sur le système de gestion des risques et sur la gouvernance d'entreprise.

Les conclusions et recommandations émises par l'Audit Interne lors de ses missions menées en 2020 ont été communiquées aux organes d'administration, de gestion et de contrôle : Direction Générale, Comité de Direction, Comité des Risques et Comité d'Audit notamment. Ce dernier a ensuite rendu compte des travaux d'audit aux Conseils d'administration de la MAF et d'EUROMAF.

Les Directeurs ont déterminé les actions à mener pour chacune des conclusions et recommandations formulées, et la Direction Générale a veillé à ce que ces actions soient menées à bien. Ce suivi a eu lieu pour chaque mission d'audit, au cours de la réunion de restitution à laquelle la Direction Générale participe, et a été mené de façon globale pour l'ensemble des audits réalisés, deux fois au cours de l'année 2020.

B.5.1.2. Organisation et indépendance de l'audit interne

La Responsable de l'Audit interne, porteur de la Fonction clé Audit Interne, est directement rattachée au Directeur Général, afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace de ses recommandations.

Elle est en charge du pilotage des activités relevant de l'Audit Interne et représente la fonction devant les autorités de tutelle.

En raison de l'absence de ressources internes, des tiers externes ont été choisis pour leurs compétences d'audit et leur expertise métier par la Responsable de l'Audit Interne pour réaliser les missions prévues par le plan d'audit annuel 2020. Ils sont intervenus sous la supervision de la Responsable de l'Audit Interne qui est en charge de la revue et de la validation de l'ensemble des livrables, dont notamment les rapports d'audit.

Les tiers externes sont soumis aux principes définis dans la Charte d'Audit Interne du groupe MAF et suivent la méthodologie d'audit interne validée par la Responsable de l'Audit Interne et par le Comité d'Audit.

Tout au long de l'année 2020, la Responsable de l'Audit Interne a échangé avec le Président du Comité d'Audit de façon régulière, notamment avant chacun des six Comité d'Audit qui se sont tenus, sur l'élaboration du plan d'audit, l'avancement des missions et la revue des conclusions, le suivi des recommandations, la revue annuelle de l'activité de l'Audit Interne et la mise à jour annuelle de la charte et de la politique d'Audit Interne.

La responsable de l'Audit Interne a également rencontré toutes les semaines le Directeur Général pour aborder ces sujets.

B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon quatre types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil ;
- Le suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit.

B.5.2.1. Elaboration du plan d'audit

Un plan d'audit prévoyant les missions spécifiques à réaliser est établi annuellement par le responsable de l'Audit Interne et validé par la Présidente du Comité d'Audit. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées. Ce plan d'audit est établi sur une base pluriannuelle afin de s'assurer que les différentes composantes de l'Audit sont couvertes.

De plus le Comité d'Audit ou la Direction Générale peuvent à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. La priorisation des audits et les arbitrages éventuels tiennent compte de l'importance relative des risques sous-jacents aux processus concernés. Ils sont argumentés et actés formellement.

B.5.2.2. Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)

Chaque mission est effectuée par une équipe d'audit composée d'un chef de mission et d'au moins un auditeur, sous la supervision générale du Responsable de l'Audit Interne.

La réalisation des missions d'audit se décompose en trois phases principales, succédées d'une phase de suivi de la mise en œuvre des recommandations commune aux différentes missions réalisées sur une période donnée :

- Une phase de préparation qui vise à définir le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission en identifiant les domaines d'intervention à privilégier et à préparer les premiers travaux d'investigations. Le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission sont discutés avec la Présidente du Comité d'Audit et la Direction Générale.
- Une phase d'analyses et d'investigations qui a pour objectif d'évaluer l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne existant au regard des risques majeurs identifiés. Elle comprend une analyse approfondie de la documentation disponible, la conduite d'entretiens avec les responsables opérationnels des domaines ou processus audités, une revue du dispositif de contrôle interne en place, et des tests de détail et de cheminement. Tous les constats et recommandations associées sont soumis à un débat contradictoire avec les audités, tout au long de la mission afin d'assurer une commune compréhension des sujets.
- Une phase de restitution au cours de laquelle les conclusions et les recommandations de la mission sont présentées par le chef de mission aux audités et à leur hiérarchie. Les constats émis donnent lieu à la formulation de recommandations par l'Audit Interne, qui sont discutées avec les personnes chargées d'entreprendre les actions correctives ou d'assurer que ces actions seront prises. Cet échange vise à obtenir l'accord de l'audité ou, le cas échéant, le désaccord accompagné de commentaires écrits. Les recommandations, une fois validées, sont hiérarchisées par l'Audit Interne en 3 niveaux de priorité selon l'impact potentiel ou avéré (par exemple sur le plan financier et en terme d'image) des zones d'amélioration qu'elles viennent corriger. La mission fait ensuite l'objet d'une cotation qui correspond à l'appréciation de l'Audit Interne sur la qualité du dispositif de contrôle et les actions du management sur

ce dispositif. A l'issue de la réunion dite « de clôture », à laquelle le Directeur Général participe, les audités sont invités à définir le plan d'actions qui permettra de répondre aux recommandations émises, à désigner le(s) responsable(s) de sa mise en œuvre et à se fixer des échéances. Après validation de la pertinence de ce plan d'actions par l'Audit Interne, le rapport de la mission d'audit est finalisé, puis présenté par l'Audit Interne au Comité d'Audit et diffusé.

Au cours de ces missions d'audit, le chef de mission et l'équipe d'audit échangent très régulièrement avec la Responsable de l'Audit Interne. Celle-ci a, au cours de l'année 2020, toutes les fois qu'elle l'estimait nécessaire, rencontré le Directeur Général ou le Président du Comité d'Audit, en amont de la restitution des missions.

B.5.2.3. Réalisation de missions ponctuelles de conseil

La fonction d'Audit interne peut être mandatée par la Direction Générale ou le Comité d'Audit pour réaliser des missions ponctuelles de conseil. Ces missions ne doivent pas perturber les activités classiques d'audit, et ne doivent pas être réalisées au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini.

B.5.2.4. Suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit

L'audit interne réalise un suivi périodique de la mise en œuvre effective par les audités des plans d'actions permettant de répondre aux recommandations formulées lors des audits. Ce suivi, effectué deux fois par an, porte à la fois sur les actions entreprises par les audités et sur les délais de mise en œuvre.

Pour qu'une recommandation puisse être clôturée, l'audit interne doit s'assurer de l'adéquation des mesures prises au regard du risque à couvrir et de l'existence d'éléments de preuves tangibles attestant de la réalité de leur mise en œuvre.

Toutes les preuves de mises en œuvre des recommandations sont conservées en garantissant la piste d'audit.

B.5.2.5. Rapport de la fonction Audit Interne au Comité d'Audit

Le responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

Par ailleurs, il rend compte annuellement à la Direction Générale et au Comité d'Audit du niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation et de ses filiales, ou portant sur les améliorations potentielles de ces processus.

Le Comité d'Audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et doit veiller à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires et corresponde aux normes du groupe MAF.

B.5.2.6. Informations à disposition de l'Audit Interne

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne a disposé au cours de cette année :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels du groupe MAF susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

B.5.3. Missions réalisées par l'Audit interne

Cinq missions d'audit interne ont été réalisées au cours de l'année 2020.

L'année 2020 constituait la dernière année du plan d'audit pluri-annuel 2015-2020. A ce titre, elle comportait plusieurs missions d'audit inédites et transverses, pour certaines repoussées des années précédentes.

Malgré le contexte sanitaire lié à la crise, et le premier confinement à partir du 17 mars 2020 en particulier, les activités d'Audit Interne n'ont pas été interrompues, et aucun audit n'a été reporté ou annulé du fait des événements exogènes subis par le groupe MAF.

Cependant, à l'exception de la mission d'audit Informatique réalisée en début d'année, et d'une partie de la mission d'audit sur la Stratégie, conduite entre les deux périodes de confinement, toutes les missions d'audit menées à partir de mars 2020 ont été réalisées intégralement à distance, et les entretiens ont eu lieu de manière dématérialisée.

Enfin, au cours de l'année 2020, l'Audit Interne a par ailleurs accompagné la Direction du groupe MAF dans sa gestion de la crise, en participant à la cellule de crise quotidienne puis hebdomadaire, et en conduisant, avec la Gestion des risques, un retour d'expérience dont la restitution a été faite au Comité de Direction avant l'été 2020, et qui est venu conforter le Plan de Continuité d'Activité du groupe MAF.

B.5.4. Suivi des recommandations

Les recommandations émises lors des audits sont suivies par l'Audit Interne. La mise en œuvre des plans d'actions permettant de répondre à ces recommandations fait par ailleurs l'objet d'un reporting dans le rapport annuel d'activité de l'Audit Interne.

Au cours de l'année 2020, deux campagnes de suivi des recommandations d'audit ont été menées, en fin de premier et de deuxième semestre, qui ont été réalisées intégralement en interne et se sont déroulées à distance.

B.5.5. Plan d'audit 2021

Le plan d'audit pluri-annuel 2015-2020 touchant à sa fin, l'audit interne s'est attelé au cours du dernier trimestre 2020 à la construction du plan pluri-annuel suivant qui couvre les cinq prochaines années 2021 à 2025. Celui-ci a été validé par le Comité d'audit du 15 décembre 2020 et le Conseil d'administration de la MAF du 16 décembre 2020.

Conformément à ce plan d'audit-pluri-annuel nouvellement construit, huit missions d'audit interne seront conduites en 2021.

La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- Réaliser les travaux visant à s'assurer de la suffisance des provisions techniques et de la qualité des données afférentes, d'émettre un avis quant sur les dispositifs mis en œuvre en termes de souscription et de réassurance ;
- Contribuer au dispositif de gestion des risques du groupe.

B.5.6. Présentation de la fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle s'appuie sur l'équipe Actuariat composée d'un manager et de deux actuaires, logée au sein de la direction actuariat et risques.

Le responsable de la direction actuariat et risques exerce la fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général.

B.5.7. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction Actuarielle

La fonction clé Actuarielle dispose d'un :

- Accès aux instances de MAF Assurances, lui permettant notamment d'assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- Contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d'alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d'attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
Conseil d'Administration	En tant qu'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAF Assurances, le Conseil d'Administration valide le rapport de la fonction Actuarielle présentant l'ensemble des travaux conduits par la fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction Actuarielle. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.
Direction Générale	Le responsable de la fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général de MAF Assurances. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
Direction des Risques et de l'Actuariat	Responsable de la fonction Actuarielle, le directeur des risques et du pilotage a notamment pour mission d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités du groupe MAF. Il fournit à la fonction actuarielle les informations relatives au processus de production des provisions techniques (méthodes, hypothèses, résultats, etc.), à la souscription, à la réassurance ainsi qu'à la gestion des risques.

La fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d'y présenter ses travaux et résultats ou bien d'émettre un avis dans le cadre de ses attributions :

- La Commission des contrats ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Risques ;
- Le comité de souscription ;
- Le comité de Réassurance.

En complément du processus de remontée d'informations décrit précédemment, dans le cas d'identification d'enjeux majeurs au sein des processus d'évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés par la fonction Actuarielle.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toute défaillance éventuelle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.5.8. Présentation des travaux réalisés

Les travaux réalisés en 2020 sont détaillés dans les rapports au régulateur dédiés (par entité) communiqués à l'ACPR en avril 2021 (section B.6.3 « Présentation des travaux réalisés »).

B.6. Sous-traitance

B.6.1. Politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre général du dispositif de gestion des risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités critiques ou importantes du groupe MAF. Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des sous-traitants et des fournisseurs en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le processus de mise en place et de gestion d'une sous-traitance au sein du Groupe MAF se découpe en cinq étapes :

- Etude d'opportunité (décision d'externaliser une activité ou non) ;
- Sélection d'un sous-traitant ;
- Contractualisation ;
- Suivi de la prestation ;
- Rupture du contrat.

Cette démarche s'applique aux nouveaux sous-traitants, en cas d'élargissement du périmètre d'activités confiées à un sous-traitant, ou lors d'un renouvellement d'un contrat de sous-traitance.

La MAF doit s'assurer de maîtriser les activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des délégataires.

Le fait de sous-traiter une activité expose le Groupe MAF à des risques spécifiques :

- La perte de connaissances et de compétences en interne ;
- La dépendance vis-à-vis des sous-traitants ;
- La perte de contrôle des activités externalisées ;
- Le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le sous-traitant.

B.6.2. Liste des activités sous-traitées

La fonction clé audit interne est attribuée au responsable de l'audit interne, directement rattaché au directeur général de la MAF Assurances. Pour l'ensemble du groupe MAF (MAF et EUROMAF), l'essentiel des audits est externalisé auprès d'EY. Les collaborateurs en charge des missions d'audit interviennent sous la supervision de la responsable de l'audit interne. Ce dernier valide l'ensemble des livrables et communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

L'ensemble des activités sous-traitées pour les entités MAF et EuroMAF sont présentés dans les rapports au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2021 (section B.7.2 « Liste des activités sous-traitées »).

B.7. *Autres informations*

Aucune autre information relative au système de gouvernance du Groupe MAF n'est à noter.

C. Profil de risques

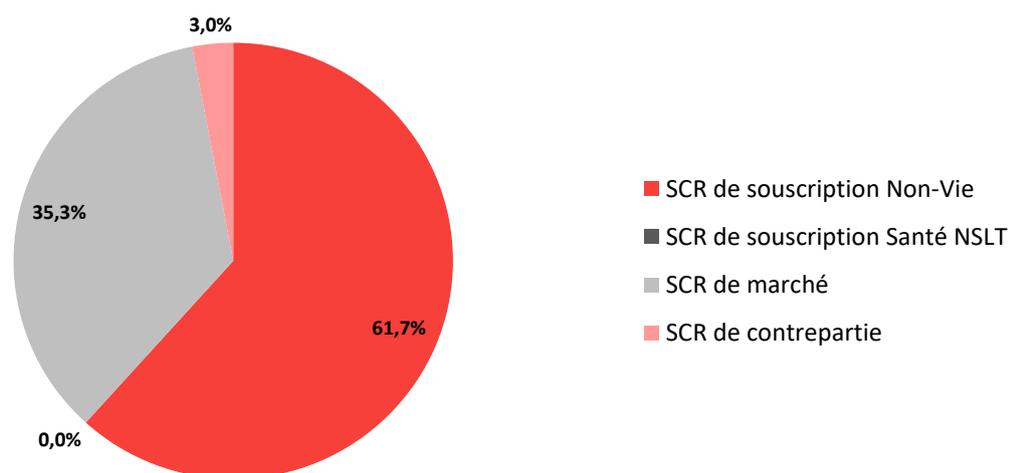
Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du Groupe MAF au 31.12.2020 :

En M€	2019	2020
SCR de souscription Non-Vie	721,4	712,6
SCR de souscription Santé NSLT	0,0	0,0
SCR de marché	348,0	407,7
SCR de contrepartie	37,1	34,6
SCR de base (avant diversification)	1 106,5	1 154,8
<i>Effet de diversification</i>	-211,1	-231,7
SCR de base (après diversification) - BSCR	895,3	923,1
SCR opérationnel	62,0	67,2
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-226,5	-244,9
SCR consolidé	730,8	745,4

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Au 31.12.2020, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (61,7% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (35,3% du SCR de base avant diversification).

Répartition du SCR de base (avant diversification) par module de risque au 31.12.2020



Il convient de noter pour la suite que le Groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du Groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2020, le risque de souscription non-vie du Groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
Risque de Primes et Réserves	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
Risque catastrophe	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du Groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2020 :

	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	98%
Autres lignes d'activité	2%
Total	100%

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des primes acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2020 :

	Primes acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	97%
Autres lignes d'activité	3%
Total	100%

Le programme de réassurance des deux principales entités du Groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence relativement importante entre les provisions Best Estimate (et les primes acquises) brutes et nettes de réassurance.

C.1.2. Concentration associée au risque de souscription

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2020 :

En M€	2020
SCR de Primes et Réserves	709,4
SCR Catastrophe	12,3
SCR Non Vie (avant diversification)	721,7
<i>Effet de diversification</i>	-9,1
SCR Non Vie (après diversification)	712,6

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 98,3% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard.

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

En M€	2020
Assurance de Responsabilité Civile Générale	705,6
Autres lignes d'activité	14,4
SCR Non Vie (avant diversification)	720,0
<i>Effet de diversification</i>	-10,6
SCR Non Vie (avant diversification)	709,4

C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Le risque de souscription des deux principales entités du Groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assuré par la direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (Fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du Groupe au risque de souscription.

A titre d'information, la réassurance permet d'atténuer le SCR de souscription non-vie des deux principales entités solos du Groupe (MAF Assurances et EUROMAF) à hauteur de 26% et 52% respectivement au 31.12.2020.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Exposition au risque de marché

Le Groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2020, le portefeuille d'actifs financiers du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2020	
	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	2 026,2	56,1%
Actions	565,6	15,7%
Immobilier	573,6	15,9%
Instruments monétaires et autres	448,4	12,4%
Total	3 613,7	100,0%

Les placements du Groupe sont composés de produits de taux (56%), d'instruments monétaires (12.4%), d'actions (15,7%) et d'actifs immobiliers (15,9%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passif expose le Groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
Taux	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
Action	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
Immobilier	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse de 25% des marchés immobiliers.
Spread	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
Concentration	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
Change	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

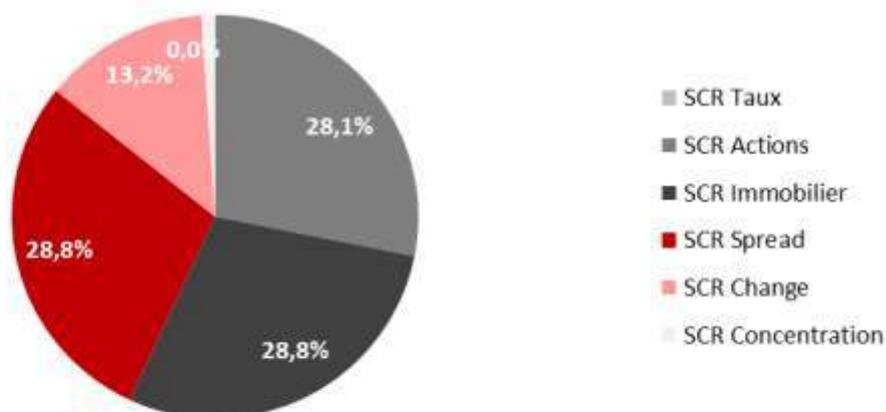
C.2.2. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2019	2020	delta
SCR Taux	0,0	0,0	0,0
SCR Actions	108,1	142,8	34,7
SCR Immobilier	124,4	146,1	21,7
SCR Spread	140,1	146,1	6,0
SCR Change	57,3	67,0	9,7
SCR Concentration	0,7	5,5	4,8
SCR de marché (avant diversification)	430,6	507,6	77,0
<i>Effet de diversification</i>	-82,7	-99,9	-17,3
SCR de marché (après diversification)	348,0	407,7	59,7

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du Groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (28,1%), Spread (28,8%), Immobilier (28,8%) et Change (13,2%) :

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2020



La hausse des valorisations des actions et de l'immobilier couplée à la revalorisation du taux de choc sur l'Equity, en lien avec la mesure transitoire, expliquent l'augmentation du SCR de marché entre 2019 et 2020. Les niveaux d'exposition au risque de marché par classe d'actifs et passifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en M€	SCR 2020 (avant diversification)					
	Taux	Actions	Immobilier	Spread	Concentration	Change
Produits de taux	0,0	2,2	0,0	135,3	5,5	20,0
Actions	0,0	140,6	0,0	8,3		47,0
Immobilier	0,0	0,0	146,1	0,0		0,0
Instruments monétaires et autres	0,0	0,0	0,0	2,6		0,0
Passif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total SCR	0,0	142,8	146,1	146,1	5,5	67,0

C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur des sociétés d'assurances du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du Groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du Groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux primes acquises non émises, aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques françaises, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements.

C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2020 par typologie d'exposition ne présente pas de concentration.

C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie

S'agissant des créances de type 1, relatives aux contreparties de réassurance, le Groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Dans cette perspective de respect des engagements, deux types de liquidité sont à distinguer :

- La liquidité à court terme : les principales entités du Groupe MAF souhaitent disposer au 1^{er} janvier de suffisamment de trésorerie pour couvrir les flux de règlements de sinistres ainsi que les frais généraux sur une année comptable sans tenir compte des entrées de cashflows ;
- La liquidité à moyen et long termes : les principales entités du Groupe réalisent actuellement une évaluation de la nature de leurs actifs financiers non liquides. Cette évaluation permettra de piloter et de suivre de façon efficace les tolérances et les limites de risque définies avec la Direction des Risques et de l'Actuariat.

La gestion du risque de liquidité au sein du Groupe recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles les sociétés prennent en compte les risques de liquidité à court, moyen et long termes ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

Le risque de liquidité est suivi et maîtrisé à travers, notamment, des investissements effectués sur des marchés réglementés européens et essentiellement français.

C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité

Les premières analyses menées par le Groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du Groupe MAF qui est élevé, en lien notamment avec la situation des marchés financiers.

C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le Groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Le SCR opérationnel au 31.12.2020 est de 67,2 millions d'euros.

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard. Ce risque est fortement impacté par l'assiette des provisions et semble peu en phase avec la réalité.

C.5.2. Concentration associée au risque opérationnel

Les analyses menées par le Groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

C.5.3. Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le risque opérationnel du Groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- Le calcul du calcul du Best Estimate dans l'outil IBNRS ;
- Un projet de refonte de l'outil de gestion des sinistres ;
- L'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques.

C.6. *Autres risques importants*

Aucun autre risque important n'est identifié par le Groupe MAF au 31.12.2020.

C.7. *Autres informations*

Les titres nantis du Groupe MAF au 31.12.2020 au profit de tiers sont de 3,9 millions d'euros.

Aucune autre information relative au profil de risques du Groupe MAF est à noter au 31.12.2020.

D. Valorisation

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2020 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	0,0	Capitaux propres	1 308,6
Actifs d'impôts différés	0,0	Meilleure estimation	2 240,4
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	80,1	Marge de risque	389,9
Investissements	3 549,9	Autres Provisions	2,7
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	331,2	Dettes	69,4
Créances	109,0	Passif d'impôts différés	244,9
Autres actifs	185,7	Autres passifs	0,0
Total Actif	4 255,8	Total Passif	4 255,8

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

D.1. Actifs

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2020 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Immobilisations incorporelles	23,6	0,0
Actifs d'impôts différés	84,5	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	58,2	80,1
Investissements	3 059,8	3 549,9
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	452,3	331,2
Autres actifs	456,6	294,7
Total	4 135,0	4 255,8

Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après.

D.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

D.1.2. Actifs d'impôts différés

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2020, le Groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.1.

D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers ou mobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations immobilières détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

D.1.4. Investissements

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2020 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)	254,9	493,6
Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)	1,1	6,0
Actions	110,6	181,1
Obligations	1 497,2	1 525,6
Organismes de Placement Collectif	944,8	1 092,5
Autres investissements	251,2	251,2
Total	3 059,8	3 549,9

D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)

Le patrimoine immobilier du Groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces à Paris ou en région parisienne.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées

En norme Solvabilité 1, les détections dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition. En norme Solvabilité 2, les détections dans des entreprises liées sont enregistrées à leur valeur d'actif net.

D.1.4.3. Actions

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

D.1.4.4. Obligations

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

D.1.4.5. Organismes de Placement Collectif

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

D.1.4.6. Autres investissements

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

D.1.6. Autres actifs

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2020

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2020 :

En M€	Solvabilité 2			
	Best Estimate brut de réassurance net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	2 192,3	323,6	381,6	2 250,4
Autres lignes d'activité	48,1	7,6	8,3	48,7
Total	2 240,4	331,2	389,9	2 299,1

Il convient de noter que les Best Estimate de primes sont diminués des PANES.

D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du Groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du Groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du Groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du Groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire autre que la correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2020.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP.

D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui doivent inclure :

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

La méthode d'évaluation retenue repose sur la simplification proposée par l'AEAPP dans les spécifications techniques du 20 avril 2014. Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours, dont la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PPNA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise et dont la période de couverture débute après la date d'évaluation (ou « primes futures »).

D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

D.2.2.2. Marge de risque

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée de la méthode simplifiée n°2 des spécifications techniques. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques Groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps t selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

D.2.3. Analyse des provisions techniques

D.2.3.1. Analyse de mouvements des provisions en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

D.2.3.2. Incertitudes liées aux provisions techniques

Les principales incertitudes relatives à l'estimation des provisions techniques de MAF Assurances relèvent :

- D'un changement législatif ;
- De l'inflation ;
- De l'aggravation des condamnations *in solidum* suite aux faillites de plusieurs assureurs opérant en LPS (Libre Prestation de Service) en France.

La précision des estimations des provisions techniques repose sur une incertitude inhérente aux méthodologies de projection. En effet, les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux (inflation ou changements de comportements de la société).

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées pour une grande partie, sur l'historique de la compagnie avec un certain degré de prudence. Il est possible que les données historiques ne soient pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres de la compagnie.

En outre, les estimations contiennent des provisions pour des sinistres potentiels futurs provenant de causes inexistantes ou non complètement incluses dans les données historiques. Cependant si, par exemple, de nouveaux types de sinistres apparaissaient en accord avec les garanties offertes dans nos polices comme le résultat d'une nouvelle jurisprudence, de telles provisions de sinistres pourraient venir en addition de celles estimées.

D.3. *Autres passifs*

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2020 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Passifs d'impôts différés	14,7	244,9
Autres dettes	117,4	72,1
Total	132,1	317,0

D.3.1. *Passifs d'impôts différés*

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan Solvabilité 2.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

D.3.2. *Autres dettes*

Ce poste est principalement composé des éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance.

Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

Ce poste est par ailleurs composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2.

D.4. *Méthodes de valorisation alternatives*

Le Groupe MAF n'utilise pas de méthode de valorisation alternative au 31.12.2020.

D.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du Groupe MAF n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Processus de gestion des fonds propres

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le Groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Les principaux objectifs fixés par le Groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du Groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique doit spécifier de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

E.1.1.1. Gouvernance

Au sein du Groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale de MAF Assurances ainsi que des directions opérationnelles des deux principales entités d'assurance du Groupe : la direction des risques et de l'actuariat ainsi que la direction financière.

Instances	Rôles en lien avec la gestion des fonds propres
Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la politique de gestion du capital ; • Appréhender et valider les grandes orientations en matière de gestion de capital ; • Valider une éventuelle réorientation de la gestion du capital en fonction du niveau de solvabilité ; • Veiller au respect continu du niveau de solvabilité au regard de l'appétit au risque ; • Statuer sur les décisions de gestion significatives.
Bureau du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler des avis en termes de gestion de capital ; • Analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ; • Veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe. <p>Le bureau rend compte au Conseil d'Administration, qui approuve ou non les orientations proposées.</p>
Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les orientations à suivre en matière de gestion du capital ; • Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à cette gestion ; • Instaurer une affectation des activités de gestion du capital aux directions au travers de structures, de responsabilités et d'obligations de rendre compte ; • Notifier au moyen de reporting au bureau du Conseil d'Administration toute information pertinente relative à la gestion du capital ; • Déterminer des mécanismes d'alerte efficaces pour notifier au Conseil d'Administration et au régulateur le franchissement du seuil réglementaire à la baisse des niveaux actuels ou prévus de capital réglementaire.
Direction des risques et de l'Actuariat	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le cadre d'appétit au risque est respecté et que les niveaux appropriés de capital sont maintenus ; • Fournir à la Direction Générale de MAF Assurances et au Conseil d'Administration les moyens d'évaluer et d'adapter les exigences en matière de risque et de capital ; • Informer la Direction Générale de MAF Assurances et le Conseil d'Administration des implications actuelles et futures de toute allocation de capital sur la solvabilité du Groupe (y compris dans des conditions stressées) en fonction de la stratégie et du profil de risque validés ; • Effectuer des reportings réguliers au Bureau du Conseil d'Administration.
Direction financière	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à mettre en œuvre des activités de gestion du capital de façon à ce que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances disposent de toute l'information nécessaire pour gérer le capital économique au regard de la stratégie et des objectifs recherchés par le Groupe ; • Veiller à ce que le capital alloué aux activités d'investissement soit utilisé et géré efficacement conformément au ratio de solvabilité cible et à l'appétence au risque.

E.1.1.2. Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du Groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

E.1.1.2.1 Stratégies de gestion du capital

Au sein du Groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différentes entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le Groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des éventuelles augmentations de fonds propres.

E.1.1.2.2 Stratégies d'optimisation du capital

L'optimisation du capital de MAF Assurances se décline selon les axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance ;
- La réorganisation juridique.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie pour le Groupe MAF afin d'en réduire la volatilité et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossé au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, le Groupe MAF a recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, lui permettant d'optimiser sa gestion du capital notamment en :

- Diminuant sensiblement son exposition aux risques ;
- Allégeant son besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres ;
- Réduisant la volatilité de ses fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant le Groupe MAF à une analyse de son besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de son activité (5 ans).

E.1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le Groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

E.1.2.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :

- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est relativement faible au 31.12.2020.

Il convient de noter que les fonds propres du Groupe MAF proviennent essentiellement des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux ;
- De la réserve de réconciliation Solvabilité 2.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2020 :

en M€	2019	2020	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds d'établissement	9,2	9,5	0,3	3,5%
Fonds excédentaires	552,6	557,3	4,7	0,9%
<i>Dont autres réserves</i>	509,1	552,1	43,0	8,4%
<i>Dont écarts de conversion</i>	0,0	0,0	0,0	na
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	43,5	5,2	-38,3	-88,1%
Intérêts minoritaires	22,2	0,0	-22,2	-100,0%
Fonds propres Solvabilité 1	561,8	566,8	5,0	0,9%
Retraitements	0,0	0,0	0,0	na
Réserve de réconciliation	678,1	741,8	63,7	9,4%
Déduction	0,0	0,0	0,0	na
Fonds propres de base Solvabilité 2	1 239,8	1 308,6	68,7	5,5%

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 1 308,6 M€ au 31.12.2020, soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2019.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année 2020.

La réserve de réconciliation augmente de 63,7 M€, entre le 31.12.2019 et le 31.12.2020, en raison principalement de l'évolution des réserves.

E.1.2.2. Passage des fonds propres sociaux aux fonds propres « économiques »

Le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres économiques s'explique par les différences de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, s'agissant notamment des provisions techniques, des actifs financiers et des impôts différés (réserve de réconciliation).

E.1.2.3. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du Groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2020 :

<i>en M€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base après déductions	1 308,6	1 308,6	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	0,0	0,0	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 308,6	1 308,6	-	-	-
Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	1 308,6	1 308,6	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	1 308,6	1 308,6	-	-	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis	1 308,6	1 308,6	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le Groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du Groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du Groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le Groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le Groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes, selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux primes émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2020, le montant de SCR s'élève à 745,4 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2019	2020	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
SCR de souscription non-vie	721,4	712,6	-8,8	-1,2%
SCR de souscription santé NSLT	0,0	0,0	0,0	0,0%
SCR de marché	348,0	407,7	59,7	17,1%
SCR de contrepartie	37,1	34,6	-2,5	-6,8%
SCR de Base (avant diversification)	1 106,5	1 154,8	48,3	4,4%
<i>Effet de diversification</i>	<i>-211,1</i>	<i>-231,7</i>	<i>-20,6</i>	<i>9,8%</i>
SCR de Base (après diversification) - BSCR	895,3	923,1	27,7	3,1%
SCR opérationnel	62,0	67,2	5,3	8,5%
Ajustement pour impôts différés	-226,5	-244,9	-18,4	8,1%
SCR Consolidé	730,8	745,4	14,6	2,0%

Le montant du SCR Groupe augmente de 14,6 M€ entre 2019 et 2020 ce qui s'explique par :

- La baisse des provisions S2 conduit mécaniquement à une baisse du SCR de souscription, du SCR opérationnel et du SCR de défaut suite à la baisse à la fois des cessions et du stock de PANE.
- La hausse du SCR de marché de + 59,7 M€ liée à la hausse du SCR action (effet assiette car la valeur de marché augmente et impact de la mesure transitoire)
- L'évolution des impôts différés à la hausse qui exerce de façon favorable son effet d'ajustement sur le SCR total.

Le minimum de capital requis s'élève à 253,9 M€ au 31.12.2020 :

<i>En M€</i>	2019	2020	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
MCR linéaire	254,8	253,9	-0,9	0,0
MCR plafond	328,8	335,4	6,6	0,0
MCR plancher	182,7	186,4	3,7	0,0
MCR	254,8	253,9	-0,9	0,0

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2020 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

E.3. *Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »*

Le Groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. *Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé*

Le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

E.5. *Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR*

Au 31.12.2020, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 175%.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 486,6%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

E.6. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du Groupe MAF n'est à noter.

Annexes quantitatives

Groupe MAF	77
Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2020	77
Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2020	79
Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2020	81
Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres au 31.12.2020	82
Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis en formule standard au 31.12.2020	84
Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe au 31.12.2020	85
MAF Assurances	88
MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2020	88
MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2020	90
MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2020	93
MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie au 31.12.2020	95
MAF Assurances - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2020	98
MAF Assurances - Tableau S.23.01.01.02 Réserve de réconciliation au 31.12.2020	101
MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis en formule standard au 31.12.2020	102
MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) au 31.12.2020	103
EUROMAF	105
EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2020	105
EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2020	107
EUROMAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2020	109
EUROMAF - Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie en euros au 31.12.2020	110
EUROMAF - Tableau S.19.01.21 : Sinistres non-vie en euros au 31.12.2020	111
EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres en euros au 31.12.2020	113

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Goodwill	R0010
Frais d'acquisition différés	R0020
Immobilisations incorporelles	R0030 0,0
Actifs d'impôts différés	R0040 0,0
Excédent du régime de retraite	R0050 0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 80 050 000,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 3 549 946 788,7
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 493 550 000,0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 6 022 439,9
Actions	R0100 181 058 770,4
Actions – cotées	R0110 181 058 770,4
Actions – non cotées	R0120 0,0
Obligations	R0130 1 525 639 137,3
Obligations d'État	R0140 190 911 831,4
Obligations d'entreprise	R0150 1 186 513 455,9
Titres structurés	R0160 148 213 850,0
Titres garantis	R0170 0,0
Organismes de placement collectif	R0180 1 092 508 522,5
Produits dérivés	R0190 0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 251 167 918,7
Autres investissements	R0210 0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 375 517,5
Avances sur police	R0240 0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 375 517,5
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 331 169 890,6
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 331 169 890,6
Non-vie hors santé	R0290 331 169 890,6
Santé similaire à la non-vie	R0300 0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 0,0
Santé similaire à la vie	R0320 0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 0,0
Vie UC et indexés	R0340 0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350 0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 31 820 635,3
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 26 791 642,8
Autres créances (hors assurance)	R0380 50 387 632,7
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390 0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400 0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 185 109 229,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420 177 026,1
Total de l'actif	R0500 4 255 828 362,7

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Passifs	
Provisions techniques non-vie	R0510 2 630 280 099,8
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 2 630 280 099,8
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0,0
Meilleure estimation	R0540 2 240 396 816,2
Marge de risque	R0550 389 883 283,6
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0,0
Meilleure estimation	R0580 0,0
Marge de risque	R0590 0,0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0,0
Meilleure estimation	R0630 0,0
Marge de risque	R0640 0,0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0,0
Meilleure estimation	R0670 0,0
Marge de risque	R0680 0,0
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0,0
Meilleure estimation	R0710 0,0
Marge de risque	R0720 0,0
Autres provisions techniques	R0730 0,0
Passifs éventuels	R0740 0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 2 679 040,0
Provisions pour retraite	R0760 0,0
Dépôts des réassureurs	R0770 733 675,6
Passifs d'impôts différés	R0780 244 908 330,3
Produits dérivés	R0790 0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 2 840 510,7
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 34 847 206,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 17 789 730,4
Autres dettes (hors assurance)	R0840 13 166 228,7
Passifs subordonnés	R0850 0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 22 054,0
Total du passif	R0900 2 947 266 876,3
Excédent d'actif sur passif	R1000 1 308 561 486,4

Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2020

		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Premiums written									
Gross - Direct Business	R0110	0	0	2 109	0	0	0	12 748 450	278 102 041
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0	0	0	0	0	0	14 716	5 576 671
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130								
Reinsurers' share	R0140	0	0	0	0	0	0	1 706 241	47 233 012
Net	R0200	0	0	2 109	0	0	0	11 056 925	236 445 699
Premiums earned									
Gross - Direct Business	R0210	0	0	2 109	0	0	0	14 509 412	249 323 329
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0	0	0	0	0	0	-3	-995
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230								
Reinsurers' share	R0240	0	0	0	0	0	0	2 196 108	34 572 746
Net	R0300	0	0	2 109	0	0	0	12 313 301	214 749 588
Claims incurred									
Gross - Direct Business	R0310	0	0	0	0	0	0	1 192 604	189 254 066
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0	0	0	0	0	0	-254 909	28 488 106
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330								
Reinsurers' share	R0340	0	0	0	0	0	0	-810 807	11 325 843
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	1 748 502	206 416 329
Changes in other technical provisions									
Gross - Direct Business	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430								
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred									
Administrative expenses									
Gross - Direct Business	R0610	0	0	66 430	0	0	0	723 448	15 292 074
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630								
Reinsurers' share	R0640	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0700	0	0	66 430	0	0	0	723 448	15 292 074
Investment management expenses									
Gross - Direct Business	R0710	0	0	0	0	0	0	152 180	3 954 248
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	0	0	0	0	0	0	257	97 461
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730								
Reinsurers' share	R0740	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0800	0	0	0	0	0	0	152 437	4 051 708
Claims management expenses									
Gross - Direct Business	R0810	0	0	0	0	0	0	2 183 194	19 048 056
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830								
Reinsurers' share	R0840	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0900	0	0	0	0	0	0	2 183 194	19 048 056
Acquisition expenses									
Gross - Direct Business	R0910	0	0	66 452	0	0	0	294 352	7 067 247
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	0	0	0	0	0	0	12 586	3 403 003
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930								
Reinsurers' share	R0940	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1000	0	0	66 452	0	0	0	306 938	10 470 250
Overhead expenses									
Gross - Direct Business	R1010	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030								
Reinsurers' share	R1040	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1100	0	0	0	0	0	0	0	0
Other expenses									
Total expenses									
	R1300								

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance				Line of business for: accepted non-proportional				Total
		Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written										
Gross - Direct Business	R0110	0	6 129 236	0	113 989					297 095 825
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0	0	0	-132					5 591 255
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130					0	22	0	0	22
Reinsurers' share	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	48 939 254
Net	R0200	0	6 129 236	0	113 857	0	22	0	0	253 747 848
Premiums earned										
Gross - Direct Business	R0210	0	6 134 229	0	140 989					270 110 068
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0	0	0	0					-998
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230					0	22	0	0	22
Reinsurers' share	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	36 768 854
Net	R0300	0	6 134 229	0	140 989	0	22	0	0	233 340 238
Claims incurred										
Gross - Direct Business	R0310	0	567 233	0	-5 018					191 008 885
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0	0	0	0					28 233 197
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330					0	-36 641	0	-2 657	-39 298
Reinsurers' share	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	10 515 036
Net	R0400	0	567 233	0	-5 018	0	-36 641	0	-2 657	208 687 748
Changes in other technical provisions										
Gross - Direct Business	R0410	0	0	0	0					0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred										
Administrative expenses										
Gross - Direct Business	R0610	0	330 670	0	166 567					16 579 189
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630					0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0640	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0700	0	330 670	0	166 567	0	0	0	0	16 579 189
Investment management expenses										
Gross - Direct Business	R0710	0	10 190	0	14 100					4 130 717
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	0	0	0	-2					97 716
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730					0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0740	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0800	0	10 190	0	14 097	0	0	0	0	4 228 432
Claims management expenses										
Gross - Direct Business	R0810	0	1 081 107	0	0					22 312 356
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830					0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0840	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0900	0	1 081 107	0	0	0	0	0	0	22 312 356
Acquisition expenses										
Gross - Direct Business	R0910	0	96 054	0	0					7 524 104
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	0	0	0	-43					3 415 546
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930					0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0940	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1000	0	96 054	0	-43	0	0	0	0	10 939 650
Overhead expenses										
Gross - Direct Business	R1010	0	0	0	0					0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030					0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R1040	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Other expenses										
	R1200									0
Total expenses	R1300									54 059 627

Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2020

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090	C0090
Country	R0010			GERMANY	BELGIUM
Premiums written					
Gross - Direct Business	R0110	260 972 179	296 894 563	28 329 905	7 592 480
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	5 591 255	5 591 255	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	22	22	0	0
Reinsurers' share	R0140	40 279 541	48 797 147	6 705 544	1 812 062
Net	R0200	226 283 915	253 688 693	21 624 361	5 780 418
Premiums earned					
Gross - Direct Business	R0210	237 233 359	269 909 055	25 687 826	6 987 871
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-1 247	-1 247	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	22	22	0	0
Reinsurers' share	R0240	31 820 944	36 626 747	3 773 376	1 032 426
Net	R0300	205 411 189	233 281 083	21 914 449	5 955 445
Claims incurred					
Gross - Direct Business	R0310	169 133 541	191 154 951	15 750 060	6 271 350
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	28 233 197	28 233 197	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	-39 298	-39 298	0	0
Reinsurers' share	R0340	9 882 580	10 514 875	437 327	194 969
Net	R0400	187 444 860	208 833 974	15 312 733	6 076 382
Changes in other technical provisions					
Gross - Direct Business	R0410	0	0	0	0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	44 678 651	53 787 209	8 419 253	689 305
Other expenses	R1200		0		
Total expenses	R1300		53 787 209		

Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres au 31.12.2020

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises	9 484 644,2	9 484 644,2			
Comptes mutualistes subordonnés					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe					
Fonds excédentaires	0,0	0,0			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe					
Actions de préférence					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe					
Réserve de réconciliation	1 299 076 842,2	1 299 076 842,2			
Passifs subordonnés					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée					
Total des éléments de fonds propres non disponibles					
Totals déductions					
Total fonds propres de base après déductions	1 308 561 486,4	1 308 561 486,4			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Réserve de réconciliation					
Institution de retraite professionnelle					
Entités non réglementées exerçant des activités financières					
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupes					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	1 308 561 486,4	1 308 561 486,4			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	1 308 561 486,4	1 308 561 486,4			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	1 308 561 486,4	1 308 561 486,4			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	1 308 561 486,4				
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	253 882 174				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	515,4%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	1 308 561 486,4				
Capital de solvabilité requis	745 407 853,0				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	175,5%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Autres fonds propres non disponibles

Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060	
R0700	1 308 561 486,4	
R0710		
R0720		
R0730	9 484 644,2	
R0740		
R0750		
R0760	1 299 076 842,2	
R0770		
R0780		
R0790		

Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard au 31.12.2020

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
	C0030	C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010 407 654 750	407 654 750		-
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 34 592 362	34 592 362		
Risque de souscription en vie	R0030 0	0		
Risque de souscription en santé	R0040 0	0		-
Risque de souscription en non-vie	R0050 712 557 463	712 557 463		-
Diversification	R0060 -231 735 889	-231 735 889		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 0	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100 923 068 685	923 068 685		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	67 247 498,3
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-244 908 330,3
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	745 407 853,0
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	745 407 853,0
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4 - No adjustment
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	253 882 173,6
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	745 407 853,0

Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe au 31.12.2020

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0060	C0070	C0080
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1035	FRANCE	MAF CONSEIL	99 - Other	0	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1036	GERMANY	AIA	99 - Other	0	2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1037	FRANCE	SAS WAGRAM	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	0	2 - Non-mutual	0
SC/I1038	GERMANY	AFB	99 - Other	0	2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1040	FRANCE	SCI Malesherbes	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	0	2 - Non-mutual	0
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	FRANCE	EUROMAF RE	3 - Reinsurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat aux assurances
SC/I1043	FRANCE	PATRIMAF	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	0	2 - Non-mutual	0
SC/I1042	FRANCE	MAFINVEST	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	0	2 - Non-mutual	0

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
C0010	C0020	C0030	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
LEI/9695007IGQ6752A2BA87	FRANCE	EUROMAF	521162656,1	0	0	12183655,11	0	8452040,68	1842257,65	3589592,29
SC/11035	FRANCE	MAF CONSEIL	0	1039471	0	0	0	0	0	0
SC/11036	GERMANY	AIA	0	14346813,59	0	0	0	0	0	0
SC/11037	FRANCE	SAS WAGRAM	0	0	100535814	0	0	0	0	0
SC/11038	GERMANY	AFB	0	1325618,14	0	0	0	0	0	0
SC/11040	FRANCE	SCI Malesherbes	0	0	55159769	0	0	0	0	0
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	3778493716	0	0	212111871,4	0	50062983,72	9874373,89	15687167,45
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	FRANCE	EUROMAF RE	40040731,04	0	0	-1454440	0	-175674,2	23385,89835	0
SC/11043	FRANCE	PATRIMAF	0	0	53867828	0	0	0	0	0
SC/11042	FRANCE	MAFINVEST	0	0	28042164	0	0	0	0	0

Pays	Accounting standard	% de part de capital	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0170	C0180	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/9695007IGQ67 5ZA2BA87	2 - Local GAAP	80%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1035	2 - Local GAAP	100%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1036	2 - Local GAAP	100%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1037	2 - Local GAAP	100%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1038	2 - Local GAAP	100%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1040	2 - Local GAAP	100%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695004R2B7 WRRBF1O73	2 - Local GAAP	100%	100%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
LEI/222100KBNHE BPLQJ0322	2 - Local GAAP	89%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1043	2 - Local GAAP	100%	0%	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1042	2 - Local GAAP	100%	0	1 - Included in the scope	0	1 - Method 1: Full consolidation

MAF Assurances

MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2020

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3 433 389 193
Property (other than for own use)	R0080	299 980 000
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	349 173 243
Equities	R0100	311 361 091
Equities - listed	R0110	181 058 770
Equities - unlisted	R0120	130 302 320
Bonds	R0130	1 319 558 454
Government Bonds	R0140	158 749 155
Corporate Bonds	R0150	1 017 573 199
Structured notes	R0160	143 236 100
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	952 239 106
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	201 077 299
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	375 518
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	375 518
Reinsurance recoverables from:	R0270	285 954 951
Non-life and health similar to non-life	R0280	285 954 951
Non-life excluding health	R0290	285 954 951
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	54 291 456
Reinsurance receivables	R0370	9 624 478
Receivables (trade, not insurance)	R0380	49 452 878
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	87 863 482
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	110 389
Total assets	R0500	3 921 062 345

		Solvency II value
		C0010
Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	2 342 746 325
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	2 342 746 325
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	1 990 427 044
Risk margin	R0550	352 319 281
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	436 162
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	733 266
Deferred tax liabilities	R0780	264 490 898
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	2 840 511
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801	2 840 511
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802	
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815	
Insurance & intermediaries payables	R0820	24 407 584
Reinsurance payables	R0830	327 760
Payables (trade, not insurance)	R0840	15 063 843
Subordinated liabilities	R0850	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0
Total liabilities	R0900	2 651 046 349
Excess of assets over liabilities	R1000	1 270 015 996

MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2020

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110			2 109,14			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140						
Net	R0200			2 109,14			
Premiums earned							
Gross - Direct Business	R0210			2 109,14			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240						
Net	R0300			2 109,14			
Claims incurred							
Gross - Direct Business	R0310						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340						
Net	R0400						
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
Expenses incurred	R0550			57,08			
Other expenses	R1200						
Total expenses	R1300						

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110	12 547 188,32	214 204 435,68		5 449 875,02		113 989,18
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	108 796,87	41 229 790,44		0,00		-975,99
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	1 663 177,30	31 733 640,38		0,00		0,00
Net	R0200	10 992 807,89	223 700 585,74		5 449 875,02		113 013,19
Premiums earned							
Gross - Direct Business	R0210	14 308 166,32	194 992 314,68		5 454 875,02		140 989,18
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	108 796,87	35 637 288,44		0,00		-975,99
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	2 169 228,30	26 261 087,38		0,00		0,00
Net	R0300	12 247 734,89	203 768 515,74		5 454 875,02		140 013,19
Claims incurred							
Gross - Direct Business	R0310	1 526 674,32	186 881 656,12		26 932,88		45 830,68
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-254 908,64	28 488 105,56		0,00		0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	-810 813,30	10 155 804,08		0,00		0,00
Net	R0400	2 082 578,98	205 213 957,60		26 932,88		45 830,68
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
Expenses incurred	R0550	3 474 871,03	49 308 978,45		1 584 175,68		-119,78
Other expenses	R1200						
Total expenses	R1300						

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					232 317 597,34
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					41 357 611,32
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		22,02		0,00	22,02
Reinsurers' share	R0140					33 396 817,68
Net	R0200		22,02		0,00	240 258 413,00
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					214 298 454,34
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					35 745 109,32
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		22,02		0,00	22,02
Reinsurers' share	R0240					28 430 315,68
Net	R0300		22,02		0,00	221 613 270,00
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					188 481 094,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					28 233 196,92
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		-36 640,63		-2 657,47	-39 298,10
Reinsurers' share	R0340					9 344 990,78
Net	R0400		-36 640,63		-2 657,47	207 330 002,04
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers' share	R0440					
Net	R0500					
Expenses incurred	R0550					54 367 962,46
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					54 367 962,46

MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2020

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – Assurance directe	R0110	232 317 597,3						232 317 597,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	41 337 611,3						41 337 611,3
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	22,0						22,0
Part des réassureurs	R0140	33 396 817,7						33 396 817,7
Net	R0200	240 258 413,0						240 258 413,0
Primes acquises		-						
Brut – Assurance directe	R0210	214 298 454,3						214 298 454,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	35 745 109,3						35 745 109,3
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	22,0						22,0
Part des réassureurs	R0240	28 430 315,7						28 430 315,7
Net	R0300	221 613 270,0						221 613 270,0
Charge des sinistres		-						
Brut – Assurance directe	R0310	188 481 094,0						188 481 094,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	28 233 196,9						28 233 196,9
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	- 39 298,1						- 39 298,1
Part des réassureurs	R0340	9 344 990,8						9 344 990,8
Net	R0400	207 330 002,0						207 330 002,0
Variation des autres provisions techniques		-						
Brut – Assurance directe	R0410	-						-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-						-
Part des réassureurs	R0440	-						-
Net	R0500	-						-
Dépenses engagées	R0550	54 367 962,5						54 367 962,5
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							54 367 962,5

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie au 31.12.2020

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best estimate							
<i>Premium provisions</i>							
Gross	R0060						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140						
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150						
<i>Claims provisions</i>							
Gross	R0160						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240						
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250						
Total Best estimate - gross	R0260						
Total Best estimate - net	R0270						
Risk margin	R0280						
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0290						
Best estimate	R0300						
Risk margin	R0310						
Technical provisions - total							
Technical provisions - total	R0320						
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330						
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340						

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best estimate							
<i>Premium provisions</i>							
Gross	R0060	-2 091 898	-136 587 850		-2 121 574		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	337 728	-14 878 073		-16		
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-2 429 625	-121 709 777		-2 121 558		
<i>Claims provisions</i>							
Gross	R0160	44 472 283	2 075 969 008		10 787 074		0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	3 283 861	297 211 451		0		0
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	41 188 422	1 778 757 558		10 787 074		0
Total Best estimate - gross	R0260	42 380 385	1 939 381 158		8 665 499		0
Total Best estimate - net	R0270	38 758 797	1 657 047 780		8 665 515		0
Risk margin	R0280	7 514 841	343 138 917		1 665 523		0
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0290						
Best estimate	R0300						
Risk margin	R0310						
Technical provisions - total							
Technical provisions - total	R0320	49 895 227	2 282 520 075		10 331 022		0
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	3 621 589	282 333 378		-16		0
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	46 273 638	2 000 186 697		10 331 038		0

		Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best estimate						
<i>Premium provisions</i>						
Gross	R0060					-140 801 322
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					-14 540 361
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150					-126 260 961
<i>Claims provisions</i>						
Gross	R0160		1		1	2 131 228 368
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		0		0	300 495 312
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250		1		1	1 830 733 057
Total Best estimate - gross	R0260		1		1	1 990 427 046
Total Best estimate - net	R0270		1		1	1 704 472 096
Risk margin	R0280		0		0	352 319 281
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole	R0290					
Best estimate	R0300					
Risk margin	R0310					
Technical provisions - total						
Technical provisions - total	R0320		1		1	2 342 746 327
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330		0		0	285 954 951
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340		1		1	2 056 791 376

MAF Assurances - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2020

		Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																23 632 190
N-14	R0110	7 203 046	12 396 729	8 552 833	7 632 160	10 712 491	9 933 833	10 244 447	8 575 864	7 829 431	7 384 519	4 402 439	6 327 406	2 877 068	5 916 596	1 801 301	
N-13	R0120	7 952 854	12 630 370	9 476 028	9 208 946	12 243 896	11 218 735	15 404 637	14 749 799	11 954 935	6 510 380	21 584 299	8 321 837	7 569 415	3 353 912		
N-12	R0130	7 349 390	13 834 054	10 662 012	13 611 061	16 531 966	13 665 730	14 146 942	11 102 722	10 961 218	6 105 139	6 428 728	5 393 331	5 745 854			
N-11	R0140	8 405 289	15 220 296	14 342 497	13 589 448	11 588 007	14 713 548	12 623 242	10 896 494	12 769 504	13 753 181	10 232 826	5 620 002				
N-10	R0150	8 145 120	15 616 891	15 701 964	16 004 525	13 879 356	14 050 715	13 147 061	12 857 715	12 856 323	7 239 734	7 769 007					
N-9	R0160	9 195 042	15 647 620	15 616 630	13 263 064	13 246 093	14 525 223	13 640 951	13 774 588	15 675 291	8 426 838						
N-8	R0170	9 157 722	15 292 185	14 306 241	12 798 128	15 559 023	13 244 944	13 744 841	12 642 209	8 937 736							
N-7	R0180	10 038 672	18 555 430	15 372 725	15 236 993	13 220 123	14 772 730	13 270 304	13 804 493								
N-6	R0190	11 609 740	16 901 845	15 729 903	14 108 856	11 670 234	12 719 859	10 821 004									
N-5	R0200	9 727 298	18 937 574	15 914 532	15 678 148	12 911 591	13 948 824										
N-4	R0210	8 573 012	17 909 002	12 543 198	15 269 010	12 268 214											
N-3	R0220	9 338 291	15 785 533	13 253 011	10 928 969												
N-2	R0230	9 223 263	13 232 749	11 975 242													
N-1	R0240	8 996 875	12 805 977														
N	R0250	7 647 092															
Total	R0260																

Current year, sum of years (cumulative)	
In Current year	Sum of years (cumulative)
C0170	C0180
23 632 190	23 632 190
1 801 301	28 709 330
3 353 912	59 294 779
5 745 854	45 736 992
5 620 002	65 895 249
7 769 007	67 920 556
8 426 838	79 288 984
8 937 736	76 926 881
13 804 493	85 677 367
10 821 004	81 951 702
13 948 824	87 117 967
12 268 214	66 562 436
10 928 969	49 305 804
11 975 242	34 431 255
12 805 977	21 802 852
7 647 092	7 647 092
159 486 655	881 901 436

MAF Assurances - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres au 31.12.2020

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	9 484 644	9 484 644			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070	0	0			
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	1 260 531 352	1 260 531 352			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as:						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	1 270 015 996	1 270 015 996			
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	1 270 015 996	1 270 015 996			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	1 270 015 996	1 270 015 996			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	1 270 015 996	1 270 015 996			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1 270 015 996	1 270 015 996			
SCR	R0580	665 952 600				
MCR	R0600	223 461 771				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	130,7%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	568,3%				

MAF Assurances - Tableau S.23.01.01.02 Réserve de réconciliation au 31.12.2020

		CO060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1 270 015 396
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	0
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	1 260 531 352
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard au 31.12.2020

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	428 581 902	428 581 902	0
Counterparty default risk	R0020	30 410 110	30 410 110	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	0	0	0
Non-life underwriting risk	R0050	640 509 722	640 509 722	0
Diversification	R0060	-228 806 641	-228 806 641	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	870 695 093	870 695 093	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	59 748 405
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	264 490 898
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	-
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	665 952 600
Capital add-on already set	R0210	-
Solvency capital requirement	R0220	596 160 529
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement au 31.12.2020

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0	0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0	0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0	0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0	0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0	0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	41 188 527	14 167 449
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	1 779 977 354	237 850 397
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0	0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	10 787 074	6 358 188
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0	0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0	172 781
Non-proportional health reinsurance	R0140	0	0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0	0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0	0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0	0

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	223 461 771
SCR	R0310	665 952 600
MCR cap	R0320	299 678 670
MCR floor	R0330	166 488 150
Combined MCR	R0340	223 461 771
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000 000
Minimum Capital Requirement	R0400	223 461 771

EUROMAF

EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2020

Assets		Solvency II value
		C0010
Intangible assets	R0030	-
Deferred tax assets	R0040	-
Pension benefit surplus	R0050	-
Property, plant & equipment held for own use	R0060	-
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	381 291 342
Property (other than for own use)	R0080	-
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	-
Equities	R0100	-
Equities - listed	R0110	-
Equities - unlisted	R0120	-
Bonds	R0130	206 080 683
Government Bonds	R0140	32 162 677
Corporate Bonds	R0150	168 940 256
Structured notes	R0160	4 977 750
Collateralised securities	R0170	-
Collective Investments Undertakings	R0180	125 120 758
Derivatives	R0190	-
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 089 901
Other investments	R0210	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	-
Loans and mortgages	R0230	-
Loans on policies	R0240	-
Loans and mortgages to individuals	R0250	-
Other loans and mortgages	R0260	-
Reinsurance recoverables from:	R0270	107 560 676
Non-life and health similar to non-life	R0280	107 560 676
Non-life excluding health	R0290	107 560 676
Health similar to non-life	R0300	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	-
Health similar to life	R0320	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-
Life index-linked and unit-linked	R0340	-
Deposits to cedants	R0350	-
Insurance and intermediaries receivables	R0360	8 068 551
Reinsurance receivables	R0370	2 961 008
Receivables (trade, not insurance)	R0380	5 361 446
Own shares (held directly)	R0390	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	-
Cash and cash equivalents	R0410	40 723 410
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	-
Total assets	R0500	545 966 432

Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	350 733 841
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	350 733 841
Technical provisions calculated as a whole	R0530	-
Best Estimate	R0540	312 315 508
Risk margin	R0550	38 418 333
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	-
Technical provisions calculated as a whole	R0570	-
Best Estimate	R0580	-
Risk margin	R0590	-
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	-
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	-
Technical provisions calculated as a whole	R0620	-
Best Estimate	R0630	-
Risk margin	R0640	-
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	-
Technical provisions calculated as a whole	R0660	-
Best Estimate	R0670	-
Risk margin	R0680	-
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	-
Technical provisions calculated as a whole	R0700	-
Best Estimate	R0710	-
Risk margin	R0720	-
Other technical provisions	R0730	-
Contingent liabilities	R0740	-
Provisions other than technical provisions	R0750	-
Pension benefit obligations	R0760	-
Deposits from reinsurers	R0770	409
Deferred tax liabilities	R0780	6 806 570
Derivatives	R0790	-
Debts owed to credit institutions	R0800	-
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	-
Insurance & intermediaries payables	R0820	6 472 929
Reinsurance payables	R0830	28 936 812
Payables (trade, not insurance)	R0840	5 331 861
Subordinated liabilities	R0850	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	-
Total liabilities	R0900	398 282 422
Excess of assets over liabilities	R1000	147 684 010

EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2020

		Line of Business for non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)						Line of Business for non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance		Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0120
Premiums written														
Gross - Direct Business	R0110						201 262	63 897 605		679 361				64 778 228
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120													
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													
Reinsurers' share	R0140						142 107	51 146 436		0				51 288 543
Net	R0200						59 155	12 751 169		679 361				13 469 685
Premiums earned														
Gross - Direct Business	R0210						201 262	54 931 240		679 361				55 811 863
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220													
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													
Reinsurers' share	R0240						142 107	43 942 538		0				44 084 645
Net	R0300						59 155	10 988 702		679 361				11 727 218
Claims incurred														
Gross - Direct Business	R0310						-101 739	30 676 897		542 683				31 117 831
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320													
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													
Reinsurers' share	R0340						161	29 715 597		0				29 715 758
Net	R0400						-101 900	961 289		542 683				1 402 073
Changes in other technical provisions														
Gross - Direct Business	R0410													
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420													
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430													
Reinsurers' share	R0440													
Net	R0500													
Expenses incurred	R0550						91 752	13 122 491		115 353				13 329 596
Other expenses	R1200													
Total expenses	R1300													13 329 596



		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance	Health reinsurance	Life-reinsurance	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written										
Gross	R1410									
Reinsurers' share	R1420									
Net	R1500									
Premiums earned										
Gross	R1510									
Reinsurers' share	R1520									
Net	R1600									
Claims incurred										
Gross	R1610									
Reinsurers' share	R1620									
Net	R1700									
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710									
Reinsurers' share	R1720									
Net	R1800									
Expenses incurred										
Other expenses	R1900									
Total expenses	R2500									
	R2600									

EUROMAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2020

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
			GERMANY	BELGIUM				
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut - Assurance directe	R0110	28 654 581,51	28 329 904,71	7 592 479,62				64 576 965,84
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	22 858 392,85	22 269 957,82	6 018 085,74				51 146 436,41
Net	R0200	5 796 188,66	6 059 946,89	1 574 393,88				13 430 529,43
Primes acquises								
Brut - Assurance directe	R0210	22 934 904,52	25 687 825,71	6 987 870,62				55 610 600,85
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	18 177 768,85	20 229 747,82	5 535 021,74				43 942 538,41
Net	R0300	4 757 135,67	5 458 077,89	1 452 848,88				11 668 062,44
Charge des sinistres								
Brut - Assurance directe	R0310	9 267 098,26	15 700 753,71	6 251 717,80				31 219 569,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	13 655 014,14	11 108 291,45	4 952 291,73				29 715 597,32
Net	R0400	-4 387 915,88	4 592 462,26	1 299 426,07				1 503 972,45
Variation des autres provisions techniques								
Brut - Assurance directe	R0410							
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	3 719 284,82	7 279 495,22	2 239 063,82				13 237 843,86
Autres dépenses	R1200							0,00
Total des dépenses	R1300							13 237 843,86

EUROMAF - Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie en euros au 31.12.2020

		Direct business and accepted proportional reinsurance						Total Non-Life obligation
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
Technical provisions calculated as a whole	R0010							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to	R0050							
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM								
Best estimate								
<i>Premium provisions</i>								
Gross	R0060	-110 174	-12 023 626		-56 325			-12 190 125
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	-87 020	-3 532 259		0			-3 619 280
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-23 154	-8 491 366		-56 325			-8 570 845
<i>Claims provisions</i>								
Gross	R0160	2 250 487	321 487 528		767 618			324 505 633
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	802 338	110 377 617		0			111 179 955
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	1 448 149	211 109 911		767 618			213 325 677
Total Best estimate - gross	R0260	2 140 312	309 463 902		711 293			312 315 508
Total Best estimate - net	R0270	1 424 994	202 618 544		711 293			204 754 832
Risk margin	R0280	265 953	38 019 628		132 752			38 418 333
Amount of the transitional on Technical Provisions								
Technical Provisions calculated as a whole	R0290							
Best estimate	R0300							
Risk margin	R0310							
Technical provisions - total								
Technical provisions - total	R0320	2 406 265	347 483 530		844 045			350 733 841
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	715 318	106 845 358		0			107 560 676
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	1 690 947	240 638 172		844 045			243 173 165

EUROMAF - Tableau S.19.01.21 : Sinistres non-vie en euros au 31.12.2020

		Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																877 078
N-14	R0110	432 075	1 541 134	466 816	893 674	1 165 244	1 451 057	329 437	648 407	667 459	1 913 087	670 479	127 319	68 225	76 473	290 384	
N-13	R0120	1 051 599	1 975 090	1 626 962	3 490 631	1 774 761	1 151 131	1 258 042	1 815 169	1 225 123	2 652 197	953 891	98 213	332 541	53 156		
N-12	R0130	1 222 054	2 849 340	2 583 600	3 312 685	3 084 490	1 381 758	2 486 670	3 202 720	-34 609	796 809	311 990	562 394	305 320			
N-11	R0140	1 812 976	2 558 455	4 699 694	3 153 038	3 671 295	2 693 528	1 840 731	1 817 004	1 463 045	366 093	293 103	426 282				
N-10	R0150	1 980 646	5 378 250	3 668 902	3 535 616	3 693 246	5 021 271	2 716 003	851 249	873 040	1 525 609	988 100					
N-9	R0160	2 571 853	4 728 493	3 531 701	5 472 409	2 586 767	2 512 492	1 320 913	925 034	1 168 415	421 360						
N-8	R0170	3 312 784	5 910 845	5 252 869	4 362 039	4 040 651	1 655 303	1 478 708	1 287 417	1 833 398							
N-7	R0180	2 921 630	6 918 231	5 968 385	3 958 285	1 597 131	534 115	2 097 563	982 541								
N-6	R0190	2 853 448	7 405 787	4 782 243	1 718 067	917 270	1 782 529	2 384 333									
N-5	R0200	4 680 039	7 514 544	1 788 436	1 408 943	1 803 597	2 170 820										
N-4	R0210	6 543 748	3 366 223	1 825 255	1 604 162	2 655 983											
N-3	R0220	1 170 601	3 745 480	3 628 300	1 973 702												
N-2	R0230	9 119 066	2 981 920	2 399 579													
N-1	R0240	1 363 574	3 804 515														
N	R0250	1 640 823															
Total	R0260																

Current year, sum of years (cumulative)	
In Current year	Sum of years (cumulative)
C0170	C0180
877 078	877 078
290 384	10 741 269
53 156	19 458 505
305 320	22 065 221
426 282	24 795 244
988 100	30 231 932
421 360	25 239 436
1 833 398	29 134 014
982 541	24 977 881
2 384 333	21 843 677
2 170 820	19 366 379
2 655 983	15 995 371
1 973 702	10 518 084
2 399 579	14 500 565
3 804 515	5 168 089
1 640 823	1 640 823
23 207 374	276 553 568

EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres en euros au 31.12.2020

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	21 250 000	21 250 000			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	59 731 000	59 731 000			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070	0	0			
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	66 703 010	66 703 010			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	147 684 010	147 684 010			
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	147 684 010	147 684 010	0	0	
Total available own funds to meet the MCR	R0510	147 684 010	147 684 010	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	147 684 010	147 684 010	0	0	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	147 684 010	147 684 010	0	0	
SCR	R0580	84 362 108				
MCR	R0600	30 420 403				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	175,06%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	485,48%				

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	147 684 010
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	80 981 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Reconciliation reserve	R0760	66 703 010
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard en euros au 31.12.2020

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	17 585 331	17 585 331	0
Counterparty default risk	R0020	5 521 586	5 521 586	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	0	0	0
Non-life underwriting risk	R0050	72 396 288	72 396 288	0
Diversification	R0060	-18 617 543	-18 617 543	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	91 013 831	91 013 831	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	8 594 664
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 10 915 846
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	-
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	92 420 479
Capital add-on already set	R0210	-
Solvency capital requirement	R0220	92 420 479
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement au 31.12.2020

		MCR components	
		R0010	C0010
MCR _{net} Result			30 420 403

Background information			
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0	0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0	0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0	0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0	0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0	0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	1 448 926	201 262
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	211 216 876	64 171 262
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0	0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	767 618	318 047
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0	0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0	87 657
Non-proportional health reinsurance	R0140	0	0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0	0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0	0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0	0

		C0070
Linear MCR	R0300	30 420 403
SCR	R0310	84 362 108
MCR cap	R0320	37 962 949
MCR floor	R0330	21 090 527
Combined MCR	R0340	30 420 403
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000
Minimum Capital Requirement	R0400	30 420 403